

1315% WOOD GUNDTY
692-4200
MINIMUM 25 000 \$
3 mois GARANTI
par le Gouv. du Canada
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

HONDA
+ DE 50%
Site-Foy
687-2525
2000 boul. Charest Ouest, Ste-Foy

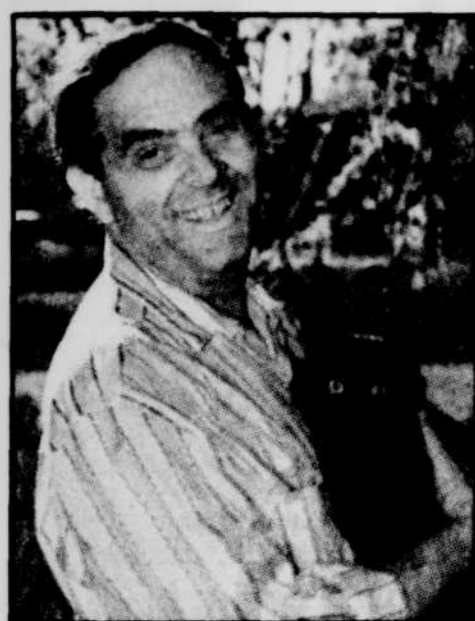
MARDI 10 JUILLET 1990

QUÉBEC 94^e ANNÉE, NO 189
46 PAGES, 3 CAHIER + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3 00\$
MONTREAL ILES DE LA MADELEINE GASPESIE ABITIBI NW

35¢

LA MODE



Le président de la CUQ soucieux de son apparence

Michel Rivard a un faible pour les cravates et les vêtements décontractés... même si, pour son travail et ses activités sociales, il ne déroge pas de l'allure classique. **C-1**

LE QUÉBEC

Jean-Guy Paquet présiderait la commission itinérante

La rumeur voulait, hier, que le président de Laurentienne Vie, M. Jean-Guy Paquet, devienne le président de la commission constitutionnelle sur l'avenir du Québec. **A-6**

LA REGION

Québec envisage un décret pour la zone de Lauraco

Le gouvernement songe à recourir à un décret pour permettre à Deschambault et à Portneuf-Station d'exproprier les résidents de la zone tampon de Lauraco. **A-3**

LE MONDE

Le départ des dissidents commence enfin à Tirana

Les dissidents albanais qui avaient trouvé refuge dans les ambassades de Tirana, ont commencé à quitter leur pays hier. Des milliers attendent leur tour. **C-3**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5
Le Québec	A-6 à A-9
Le Canada	A-12
Le Monde	C-3

Annonces classées	C-4 à C-9
Arts	B-6 à B-8
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-8
Décès	C-9
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-10
Feuilleton	C-6
Horoscope	C-8
Mode	C-1 et C-2
Mots croisés	C-7
Mot mystère	C-7
Où aller à Québec	B-8
Patron	C-9

LA MÉTÉO

Ciel variable et possibilité d'averses. Maximum : près de 23. Demain : ensoleillé avec fréquents passages nuageux. **S-16**

En pleine saison touristique en Gaspésie Les pêcheurs bloquent la route

Plusieurs centaines de pêcheurs de la Gaspésie ont obstrué hier, en pleine saison touristique, la circulation automobile sur la route 132 à la hauteur de Grande-Rivière et de Percé, entraînant la formation de files de voitures s'étendant à perte de vue. Ils poursuivront leurs moyens de pression aujourd'hui et tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu gain de cause.

par **FREDERIC TREMBLAY**
LE SOLEIL

Ils réclament que le nombre de semaines de travail requis pour

l'admission aux prestations d'assurance-chômage demeure à 10 dans leur région.

À Grande-Rivière, la chaîne

de voitures a atteint de chaque côté du barrage pas moins de trois kilomètres, provoquant des attentes pour les automobilistes de quatre à cinq heures.

À cet endroit, selon un collaborateur du SOLEIL qui se trouvait sur place, André Bécu, un conducteur, à bout de nerfs, a tenté de forcer la ligne dressée par les pêcheurs. Au cours de ses manoeuvres, il aurait blessé légèrement notre colla-

borateur ainsi que deux manifestants.

Refusant de se plier aux directives des pêcheurs qui lui demandaient de faire marche arrière et de reprendre sa place dans la file, l'automobiliste aurait été pris de panique et aurait foncé dans la foule sans parvenir néanmoins à se frayer un chemin. C'est alors qu'il aurait heurté trois personnes en plus de causer des dommages à au-

tant d'automobiles. Il aurait ensuite pris la fuite en direction est, d'où il venait.

De son côté, la Sûreté du Québec ne rapporte que quelques plaintes de méfaits contre des automobiles à Grande-Rivière. Ses rapports ne contiennent aucune plainte relative à des personnes blessées ou à encore à un délit de fuite, pour le moment du moins.

Suite A-2, Pêcheurs...

Des fins de soirée plutôt agitées

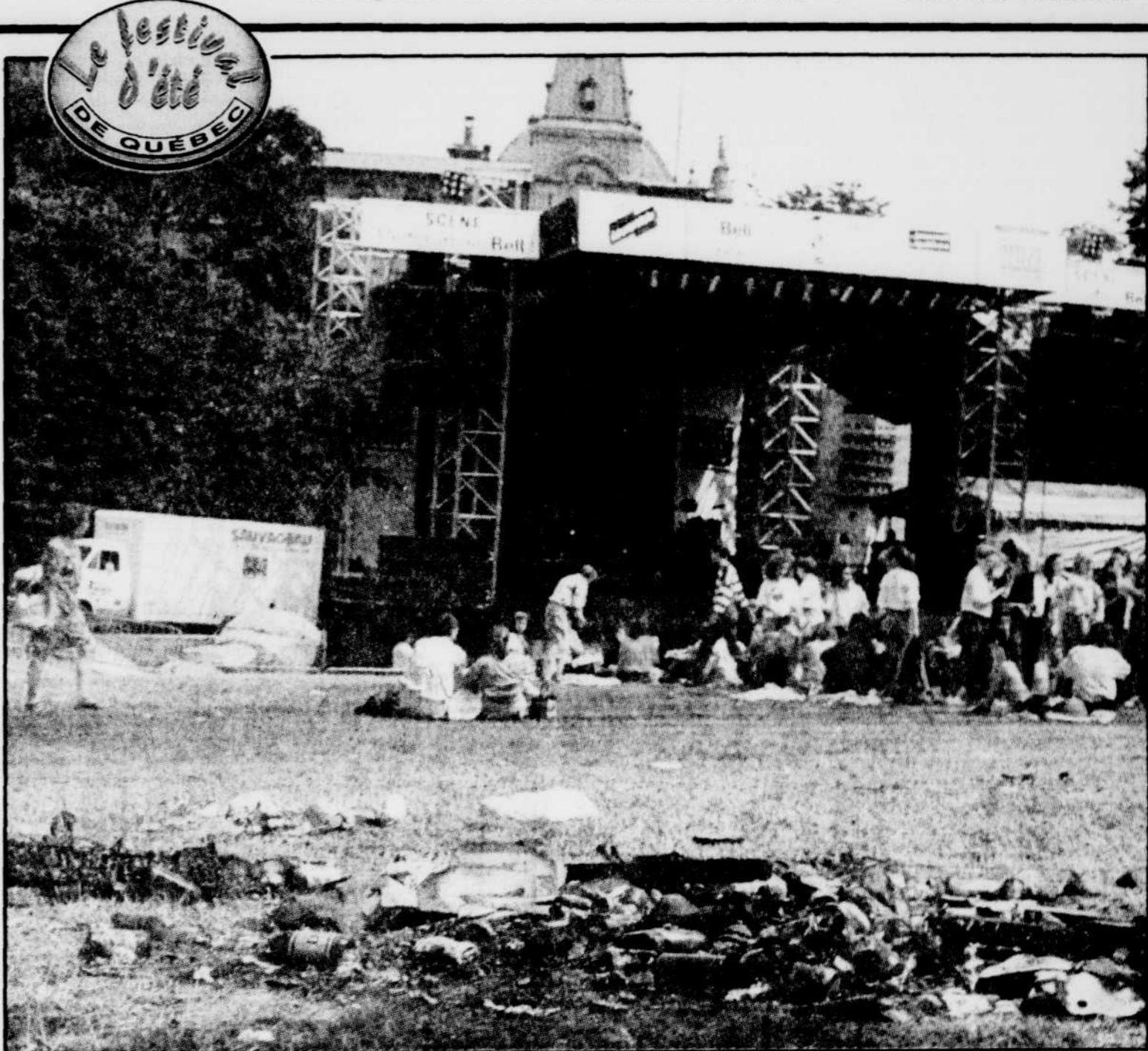
Les policiers de Québec ont eu plein les bras ces derniers jours avec des festivals un peu trop joyeux qui prolongeaient la fête dans la nuit. Au total, 15 arrestations ont été effectuées en trois nuits, à la haute-ville en fin de semaine.

par **ANNE-LOUISE CHAMPAGNE**
LE SOLEIL

Vers minuit trente hier, peu après le spectacle donné par Plume Latraverse au Pigeonnier, un individu de 48 ans a été arrêté pour avoir fracassé le pare-brise d'une voiture de patrouille à l'aide d'une chaîne. Les policiers de Québec sont également intervenus pour disperser une centaine de fêtards qui s'attardaient sur le terrain après le spectacle. Quelques « feux de joie » ont été allumés à partir de caisses de bière, de tréteaux et de drapeaux, nécessitant même une intervention des pompiers.

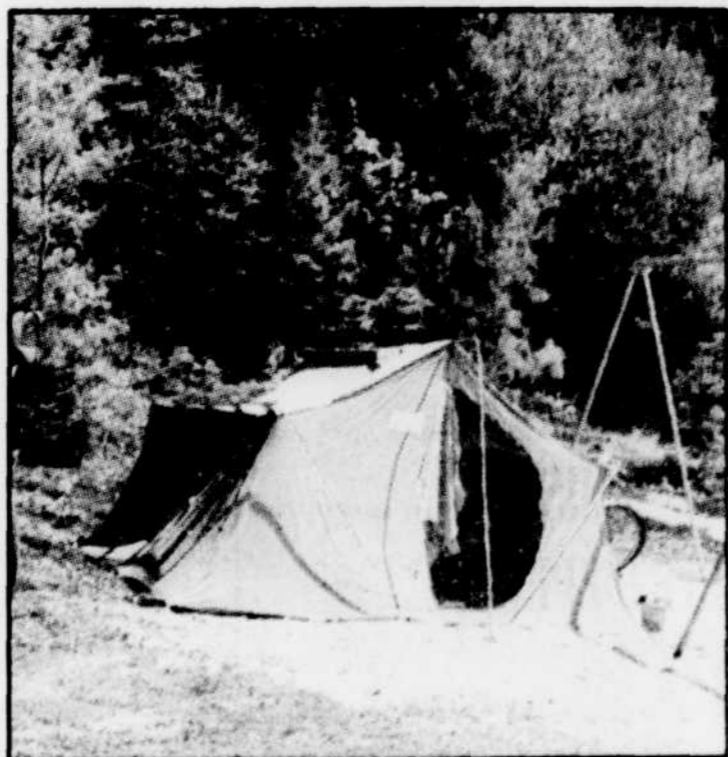
En tout, quatre arrestations ont été effectuées dans la nuit de dimanche à hier ; trois dans la nuit précédente et huit du-

Suite A-2, Agitées...



Des débris de toute sorte et les cendres de feux de joie allumés devant la scène du Pigeonnier, traînaient encore, hier midi, au moment où les spectateurs commençaient à s'installer pour d'autres festivités. Les feux ont été alimentés avec tout ce qui tombait sous la main des fêtards, notamment des clôtures, et on pouvait y voir de nombreuses bouteilles de bière cassées.

Parce que les reboiseurs dorment à domicile Les conditions sont moins pénibles en forêt privée qu'en forêt publique



Nombreux sont les reboiseurs qui doivent passer l'été sous la tente.

Été 1988, au nord de La Tuque : le reboiseur Eric Horth décède des suites d'un coup de chaleur. Au cours de l'enquête du coroner, la famille découvre que le métier est pénible et que l'employeur néglige parfois ses responsabilités. Mais le plus surprenant, de constater la mère d'Eric Horth, c'est que son fils a bénéficié de meilleures conditions de vie et de travail dans le reboisement dans la grande forêt publique au Québec.

par **PIERRE DUBOIS**
collaboration spéciale

Parmi les quelque 8000 reboiseurs que compte le Québec, rares sont ceux qui, comme Eric Horth, travaillent directement pour une grande compa-

LES PLANTEURS BLANCS D'AMÉRIQUE
Deuxième de quatre

gnie papetière, dormant et prenant deux repas par jour dans un camp forestier permanent et non sous la tente.

Les conditions de reboisement sont habituellement moins pires pour les reboiseurs en forêt privée qu'en forêt publique, pour la simple et bonne raison que les gens ne dorment pas en forêt. Ils reviennent à leurs domiciles tous les soirs même si quelquefois la route peut durer quelques heures.

Mais les conditions auraient à s'améliorer la aussi. Jean-Claude Perron reboise pour le Groupement agro-fo-

Suite A-2, Forêt...

L'aide à l'URSS domine le sommet des Sept

HOUSTON (d'après PC, AFP, AP et Reuter) — Le sommet de l'après-guerre froide a commencé hier à Houston avec comme sujet principal à l'ordre du jour l'aide économique occidentale à l'URSS formellement réclamée par le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, qui participe à ce 16^e sommet annuel des sept principaux pays industria-

Suite A-2, Sommet...

Autre texte en page C-3

TRUST PRÊT ET REVENU

Dépôts garantis **12^{3/4} %**
1 an Intérêt annuel

+ 1/8 % pour les 60 ans et plus

Place d'Youville 692-1221
Galeries de la Capitale 626-1221
Place de la Cité 652-1221

Réalisez vos projets
avec la marge de crédit
du propriétaire

Suites de la première page

Sommet...

lisés à pour sa part insisté sur la nécessité de redéfinir les subventions à l'agriculture dans les pays de la Communauté économique européenne.

« Nous sommes appelés en tant qu'alliés et amis à oeuvrer ici à Houston à des décisions qui donneront une nouvelle stabilité et une nouvelle prospérité au monde », a déclaré le président George Bush en accueillant ses hôtes devant le fronton principal de l'université Rice où se tiendront les débats jusqu'à demain.

Les États-Unis, le Canada, le Japon, la G.-B., la RFA, l'Italie et la France, ainsi que le président de la CEE à titre d'observateur, participent à ce sommet.

Dans une lettre envoyée le 4 juillet à M. Bush, M. Gorbatchev demandait aux sept puissances économiques occidentales une assistance technique ainsi que des crédits. Ce message soviétique doit être la base des discussions des Sept sur l'assistance à l'URSS.

Les chefs d'État et de gouvernement de tous ces pays s'entendent pour soutenir la perestroïka de M. Gorbatchev, mais diffèrent sur la manière de le faire.

La France et la RFA estiment que la situation économique de l'URSS est telle qu'il faut une aide d'urgence. Bonn a avancé le chiffre de 15 milliards \$.

Washington, Londres et Tokyo sont opposés à une aide directe à l'Union soviétique sous forme d'argent frais et penchent davantage pour une assistance technique. Ils estiment que M. Gorbatchev n'a pas suffisamment avancé sur la voie de l'économie de marché pour qu'une injection d'argent ne se volatilise pas.

M. Bush soutient qu'une assistance technique à l'URSS était la plus appropriée pour le moment.

M. Bush a également expliqué que l'URSS devait dépenser moins pour sa défense et pour aider des pays tels que Cuba.

Il faut dire qu'une large majorité des Américains sont contre l'octroi d'une assistance économique directe à l'Union soviétique : 58 % ont répondu non à une telle éventualité, qui a été approuvée par 24 %, selon un sondage publié hier par le journal *Houston Chronicle*.

Le mois dernier, les 12 chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne avaient décidé du principe d'une aide à l'URSS. Ils avaient chargé la Commission européenne d'effectuer une étude pour évaluer les besoins de l'Union soviétique en crédits à court et à long terme.

L'agriculture

Malgré l'importance que prend la question de l'aide à l'Union soviétique, l'impatte sur la question des subventions à l'agriculture — et leur impact sur le commerce international — constitue le dossier prioritaire du président américain George Bush, qui est l'hôte pour la première fois du sommet des Sept.

En dépit de la pression américaine, les dernières discussions n'avaient toujours pas permis hier matin, selon une source autorisée britannique, d'avancer sur l'épineux dossier de la réduction des aides à l'agriculture. Un compromis sur ce point est cependant nécessaire d'ici la fin de l'année si les Sept veulent éviter de voir capoter les négociations tarifaires de l'Uruguay Round.

Le premier ministre canadien Brian Mulroney a d'ailleurs prévenu la Communauté européenne, hier, que si elle ne faisait pas d'efforts sérieux pour changer sa politique de subventions à l'agriculture, elle risquait de compromettre les pourparlers multilatéraux sur l'élimination des barrières tarifaires internationales.

Les États-Unis aimeraient bien parvenir à un accord pour mettre fin à tous les programmes de subventions aux agriculteurs d'ici l'an 2000. Mais ils rencontrent une forte résistance de pays européens comme la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne.

Le Canada est concerné de près par la question des subventions à l'agriculture, parce que ses fermiers ont été pris dans le feu de la guerre américano-européenne sur le marché mondial des céréales.

Agitées...

rant la nuit de vendredi à samedi. Les causes des arrestations vont du désordre aux méfaits, en passant par l'ivresse et les facultés affaiblies.

En faisant le bilan de la fin de semaine, le relationniste du service de police de Québec, Jacques Vandal, souligne également qu'un des fleaux auxquels les policiers ont à faire face ces temps-ci, ce que cela se passe ou non à la suite de manifestations populaires, est justement le vandalisme sur des voitures. Vitres cassées, radios d'auto volées, « c'est extraordinairement fréquent », mentionne M. Vandal. Il invite d'ailleurs les victimes de ces gestes à porter plainte à la centrale.

Pêcheurs...

Alors qu'à Grande-Rivière la manifestation a débuté à 6 h et a rassemblé, à son plus fort, plus de 500 personnes, à Percé, les pêcheurs n'ont commencé à dresser leur barrage routier qu'à midi et n'ont jamais été plus d'une cinquantaine. Aux deux endroits, les barrages ont été levés à 17 h et devaient avoir repris ce matin des 7 h.

Mesures de la SQ

Joint hier en milieu de soirée, le sergent Marc Levesque, du poste de la Sûreté du Québec à Rimouski, a indiqué qu'il n'était pas impossible que des mesures soient prises aujourd'hui afin d'accélérer le débit de circulation automobile à la hauteur des barrages routiers dressés par les pêcheurs. Hier, ces derniers laissaient passer seulement une quinzaine de voitures aux 30 minutes. Le sergent Levesque a précisé que le rôle de la Sûreté du Québec est de maintenir notamment le service sur les routes du Québec. « On ne peut pas tolérer que la route 132 demeure continuellement bouchée », a-t-il précisé.

Revendications

Les manifestations de Percé et de Grande-Rivière ont regroupé hier les pêcheurs côtiers de homards, de crabes, de morues et de harengs, ceux en fait qui risquent le plus d'écoper si Ottawa ne révisé pas à la baisse le nombre de semaines de travail requis pour qu'ils puissent être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Le coeur du problème vient du blocage dont fait l'objet la future loi sur l'assurance-chômage devant le Sénat. Cette situation a pour effet de suspendre le mécanisme de l'actuelle loi qui prévoyait des normes d'admissibilité variables selon les taux de sans-emploi dans chacune des régions. Cette ancienne disposition a été encaissée à l'intérieur de la future législation et se trouve donc inopérante, tout comme le reste de la nouvelle loi.

La saison de pêche en cours étant qualifiée de désastreuse par les pêcheurs, ces derniers affirment que l'assurance-chômage les confine à l'aide sociale et à la pauvreté. Un porte-parole des manifestants, Carol Moreau, a indiqué que le gouvernement fédéral devait accepter la requête des pêcheurs, compte tenu de leur situation particulièrement pénible. « Le gouvernement fédéral doit faire preuve de souplesse pour les régions éloignées comme la nôtre, parce qu'on n'a pas assez d'ouvrage », a-t-il indiqué.

M. Moreau a par ailleurs invité le député conservateur de Gaspé aux Communes, Charles-Eugène Marin, à venir s'expliquer devant les manifestants à Grande-Rivière le plus tôt possible. Et même si le dossier ne relève pas directement du gouvernement provincial, il souhaite également que le député libéral de Gaspé à l'Assemblée nationale, André Beaudin, fasse aussi des démarches pour aider les pêcheurs à obtenir ce qu'ils désirent.

Les pêcheurs ont également l'espoir d'obtenir l'appui des autorités locales de Grande-Rivière dans la lutte qu'ils ont entreprise.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 09-07-1990
3-9-3
8-3-9-4

Forêt

tier et touristique de Portneuf. Rencontré à Saint-Ubalde récemment, M. Perron posait alors des plants en récipients au taux de 7,5 cents du plant, soit le même taux que depuis quelques années. Il aspire à gagner 1 cent de plus par plant.

Ces conditions de salaire doivent être comparées avec celles des reboiseurs en forêt publique. Par exemple, les reboiseurs travaillant pour Reboisement Lavoie gagnent 5 cents par arbre, auxquels peut s'ajouter 1 cent par arbre s'ils travaillent jusqu'à la fin du contrat. Les reboiseurs, autant en forêt publique que privée, à qui on demande de commenter leurs conditions de travail, parlent tous de leur salaire. Ils acceptent de travailler fort, mais voudraient être payés en conséquence.

En forêt privée, les reboiseurs d'expérience réussissent à se faire en moyenne de 500 \$ à 600 \$ par semaine. Pour arriver à gagner ce salaire, selon Jean-Claude Perron, il faut commencer vers 6 h du matin pour terminer en fin d'après-midi, en maintenant son rythme malgré les caprices du climat, les difficultés du terrain, sans compter les moustiques. En forêt publique, on promet 100 \$ par jour au reboiseur lors de l'embauche. Selon le reboiseur Richard Pilote, le 100 \$ par jour serait difficile à gagner car il faut compter les frais d'hébergement, de pension, certains frais supplémentaires et les diverses pénalités pécuniaires possibles.

En forêt publique, les coopératives forestières ont habituellement meilleure réputation concernant les conditions de travail qu'elles offrent à leurs reboiseurs. Bernard Sinotte reboise pour la coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice au nord-ouest de Shawinigan, à une heure de route forestière de la petite municipalité de Saint-Alexis. M. Sinotte a planté en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec; voilà près de 10 ans qu'il fait ce travail pendant l'été. Lui aussi parle de salaire. En Colombie-Britannique, les reboiseurs recevaient 20 cents par plant mis en terre. « Ici, on en gagnait huit il y a de ça 10 ans et on en gagne toujours huit en 1990. »

Selon Jean-Guy Morand, directeur général de la coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice, « le reboiseur est prisonnier du système ». Peu importe ce qu'on lui fait subir, « il ne se plaint pas », dit-il. Selon lui, si les gens reboisent, c'est qu'ils ont peu d'autres choix. Beaucoup viennent y amasser les précieuses semaines d'admissibilité au programme d'assurance-chômage en cumulant des contrats de reboisement. Pour les reboiseurs, scolarisés ou non, en ville, c'est le salaire minimum lorsque l'emploi existe, sinon un BES encore moins riche et de plus en plus contraignant.

La coopérative forestière dit bien vouloir faire les choses pour ses reboiseurs. Mais on avoue ne pas avoir le choix d'être parfois à la limite car, pour obtenir les contrats de REXFOR ou de l'industrie, il faut faire le « bon petit chien » et accepter des prix de contrat à la baisse tout en assumant toujours plus de responsabilités. Et ceci sans broncher. Réalité oblige car la coop veut continuer d'exister et il y en a toujours un qui peut faire le travail pour moins cher sans revendiquer.

Certains reboiseurs du Groupement forestier de Portneuf travaillent en forêt de mai à décembre. Après le reboisement, ils feront de la coupe ou de l'éclaircie. En mai dernier, plus de 3000 personnes de la forêt privée manifesta à Québec; la manifestation a été suivie d'une grève générale du reboisement fait par les groupements forestiers et les syndicats de producteurs de bois. Depuis, le reboisement a repris, mais on craint que les restrictions budgétaires du gouvernement n'entraînent la mise au chômage d'un certain nombre de travailleurs.

Les reboiseurs professionnels existent aussi en forêt publique. Allan Guilbert est un de ceux-là. Il y a quelques années, il a tenté aussi en vain de se faire embaucher chez CIP, aujourd'hui Produits forestiers Canadien pacifique, qui effectuait son propre reboisement en Mauricie. On lui a répondu qu'on n'engageait pas de reboiseurs professionnels mais des étudiants. Selon M. Guilbert, l'entreprise privée du reboisement préfère employer une main-d'oeuvre étudiante, à fort taux de roulement, plus malléable, voire « exploitable ».

Demain : Des lois inappliquées ou inapplicables ?

VENTE Jours d'été

LES 3 POUR HOMME



NOTRE CHEMISE TISSAGE TÊTE D'ÉPINGLE

29.⁹⁵ rég. 65.00

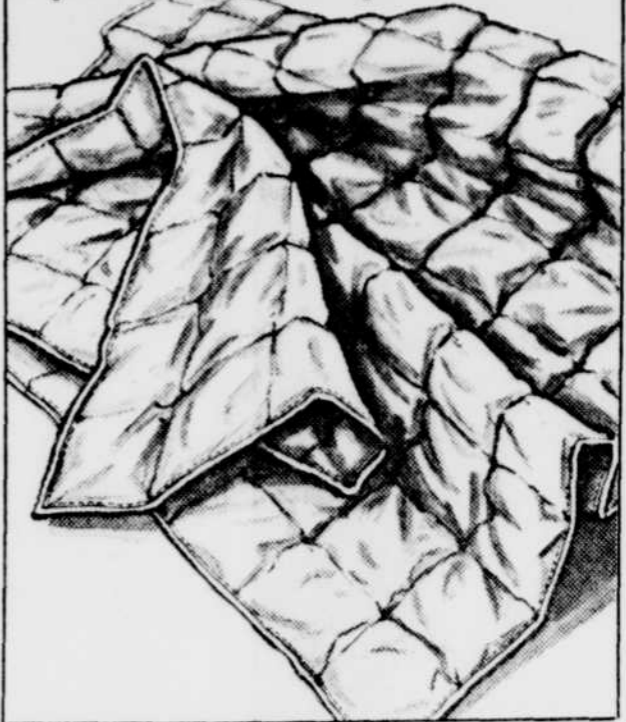
une valeur tout à fait exclusive pour une chemise habillée pur coton, tissage tête d'épingle, un procédé de tissage plus serré qui donne un tissu plus souple et très résistant, coupe ample, pli au dos, coutures doubles à fines surpiqûres, blanc, bleu, lilas, 14 1/2 à 16 1/2, manches 33-34-35.

la maison
simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

VENTE Jours d'été

épargnez jusqu'à 85.05



LA COUETTE EN DUVET D'OIE BLANC

119.95

jumeau rég. 175.00

notre meilleur prix pour une couette en duvet d'oie blanc... qualité de la bourre naturelle dans une enveloppe pur coton peigné surpiqué en carreaux... une couette ultra-légère conçue pour être utilisée toute l'année... profitez maintenant des prix exceptionnels de la lingerie pour vous procurer votre couette en duvet double 149.95 grand 159.95

épargnez jusqu'à 29 %



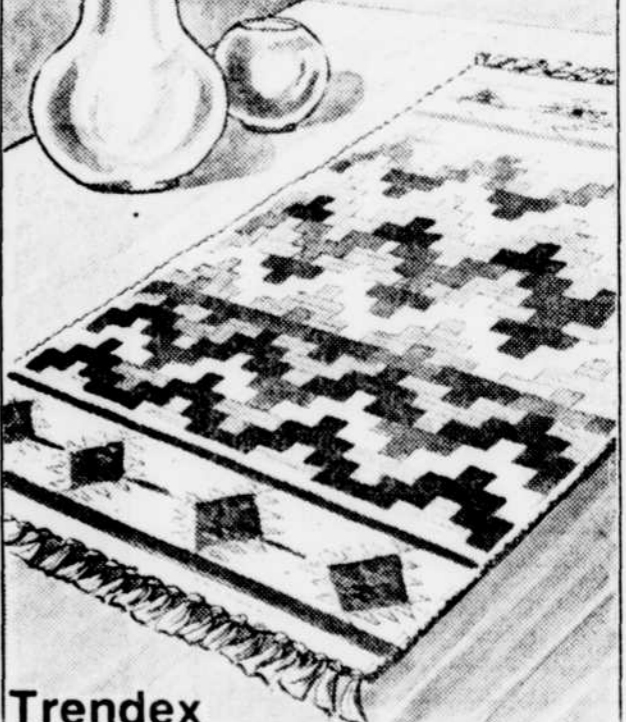
LA NAPPE IMPRIMÉ ABSTRAIT

24.95

52 x 70 rég. 35.00

un imprimé abstrait en douces couleurs pastel pour une nappe facile à agencer dans la cuisine, la salle à manger ou encore pour la table du jardin ou de la terrasse. tissage polyester et coton qui se lave à la machine, sans repassage, fini anti-taches. deux combinaisons de couleurs: bleu ardoise et rose ou jade foncé et rose 60 x 84 cb. ou ov. 29.95, 60 x 102 cb. 32.95, 60" rond 22.95, serviette de table 2.49, napperon 3.99

épargnez jusqu'à 46 %



Trendex

LES TAPIS TISSAGE ETHNIQUE

14.99

22 x 40 rég. 28.00

des tapis tissés à la main en pur coton... un choix impressionnant de motifs géométriques en chaudes couleurs foncées ou pastel... pour donner un aspect chaleureux à n'importe laquelle des pièces de la maison, voyez notre collection complète de tapis ethniques. format 30 x 50/24.95 rég. 45.00

la maison
simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

Il aura fallu une grue pour démêler le drapeau du parlement

L'entretien de l'Assemblée nationale, que ce soit le grand ménage ou des travaux courants, prend souvent l'allure de grande entreprise. À preuve, cette grue de la compagnie Armand Guay qui a passé près d'une semaine devant l'entrée principale de l'édifice, pour changer un système électrique et... démêler le drapeau qui s'était enroulé au bout de son mât.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

La présence de ce monstre rouge a intrigué bien des passants. Selon une porte-parole du cabinet du président de l'Assemblée nationale, France Boucher, il s'agissait de travaux d'entretien effectués annuellement dans les niches de la façade.

En effet, le système d'éclairage installé derrière les statues s'use très rapidement, en partie à cause des pigeons qui y installent leurs nids. Une fois par année, une grue est louée pour changer des ampoules et réparer les installations électriques si nécessaire. Ces travaux sont effectués par les techniciens de l'Assemblée nationale.

Cette année, en plus, la présence de la grue a été mise à profit pour effectuer une corvée supplémentaire : celle de régler un problème de drapeau qui s'enroule autour du mât.

Ces opérations s'étendent sur cinq jours : deux pour monter et descendre la grue, et trois pour effectuer le travail. À 2000 \$ la journée, la facture totalise 10 000 \$. Toutefois, Mme Boucher prend soin de mentionner que cette année, le système d'éclairage des corniches a été changé et que le nouveau système devrait résister trois ans plutôt qu'une seule année.

Pour créer la zone tampon de Lauralco Québec songe à recourir au décret

Le gouvernement envisage l'utilisation d'un décret afin

de permettre aux municipalités de

Deschambault et Portneuf-Station d'exproprier

les résidents de la zone tampon de Lauralco.

par DOMINIC HARDY
collaboration spéciale



Détendus et joviaux, les deux artistes belges Tom et Philippe affirment miser beaucoup sur l'improvisation « pour passer de la réalité des choses à un certain surréalisme, une certaine absurdité ».

L'humour des deux Flamands de Wurre Wurre gagne plein d'adeptes

« A. S. B. Wurre Wurre » veut dire « association sans but (sous-entendu lucratif) et patate patate ». Il faut avoir de l'humour pour en faire partie et les créateurs de ce groupe flamand, Tom Ross et Philippe De Maertelaere, en ont à revendre. Nombreux sont les Québécois qui peuvent déjà en témoigner puisque, depuis le début des activités du Festival d'été, les rangs de leurs adeptes ne cessent de s'allonger.

par THIerno DIALLO
LE SOLEIL

Avant de quitter la Belgique pour leur premier séjour dans la Belle Province, les deux associés avaient préparé quatre numéros, mais ce sont surtout deux qui semblent faire courir le plus de monde à Québec, ceux dans lesquels ils ont cet air à la fois idiot et beau.

Le premier, on vous en a donné une idée la semaine dernière. Vous rappelez-vous les deux « grandes échelotes » marchant à pas rythmés et bruyants, sérieuses et raides comme des clous, portant manteau noir, lunettes noires sur monture blanche et des palmes de plongeur comme chaussures ? C'est Tom et Philippe. Bien de têtes se sont retournées à leur passage pour, une fois passé l'effet de surprise, laisser entendre un grand éclat de rire.

Le deuxième numéro est encore plus provocant. Il consiste à parcourir une dis-

tance de 20 mètres, avec une cueiller contenant un oeuf fixée à chaque chaussure. Si, au cours du trajet, un des oeufs tombe, les deux hommes s'arrêtent net et refusent de bouger jusqu'à ce qu'un spectateur daigne venir le replacer dans la cuiller.

« Les gens sont toujours surpris par notre attitude et c'est cet effet de surprise que nous recherchons à chaque fois », ont déclaré hier Tom et Philippe au cours d'un entretien avec LE SOLEIL. « Nous nous sommes découvert un aspect du clown qu'on ne montre pas dans les écoles, puisqu'il est en nous ».

Ils doivent cette découverte à une association qui remonte vraiment à 1982, alors qu'ils interprétaient différents personnages pour enfants dans les écoles et suivaient des cours de musique et de théâtre.

Détendus et joviaux, malgré la lassitude qui commence à percer après quatre jours de

performances, dont « la plus chaleureusement accueillie jusqu'ici », selon eux, s'est déroulée dimanche soir au Vieux-Port, les deux artistes belges affirment aussi miser beaucoup sur l'improvisation « pour passer de la réalité des choses à un certain surréalisme, une certaine absurdité ».

« Le travail de perfectionnement se fait après, dans la rue ou sur la scène, au hasard des situations. Dimanche soir, par exemple, nous avons dû réduire au minimum le bruit de nos palmes devant un couple d'amoureux du Vieux-Port et cette brusque variation dans notre comportement a provoqué, l'instant de quelques secondes, un énorme éclat de rire. Notre objectif était atteint, cette fois par le silence », ont-ils raconté.

Tom et Philippe sont bien conscients d'une chose : les gens rient bien sûr de leur accoutrement, mais aussi et surtout d'eux-mêmes et de ce qui se passe autour d'eux. « L'objet du rire peut et doit changer de place, si l'on veut que l'effet comique se prolonge, et il est important que l'on rie parfois de soi ».

Ces deux « extra-terrestres » ne jouent cependant qu'avec les humains. Il leur ar-

rive aussi de défier les voitures arrêtées à un feu rouge, souvent au risque de leur vie. Ils ne sont pas, à ce sujet, près d'oublier l'aventure qu'ils ont vécue en Sardaigne il y a quelques années.

Comme ils le font souvent à Québec lorsqu'ils arpètent les rues tels des zombies, Tom et Philippe s'étaient plantés devant un automobiliste qui n'avait pas envie de rire. Mal leur en prit, car ce dernier les poussa sans hésiter avec son pare-choc et, au fur et à mesure qu'ils reculaient, la voiture avançait sur eux. « C'était comme dans un véritable rodéo », se souviennent-ils. « Nous avons appris notre leçon : nous refusons désormais d'insister trop ».

Pourtant, le duo tient mordicus à la rue, son « décor préféré », car les variations de circonstance y sont plus faciles que sur scène. Une autre des farces que Tom et Philippe affectionnent par-dessus toutes : venir se poster devant la porte d'une cabine téléphonique et ainsi empêcher la personne qui s'y trouve d'en sortir.

Si vous aimez vous faire dilater la rate et n'avez pas peur d'en être victime, les deux artistes donneront leur dernier spectacle aujourd'hui aux environs de la place d'Armes à 19 h.

Le député-ministre de Portneuf, M. Michel Page, doit rencontrer les dirigeants de Lauralco le 19 juillet. Ils lui feront part à ce moment de la nécessité ou non d'un décret permettant l'expropriation des 35 propriétaires de la zone tampon du parc industriel de Deschambault. Sinon, a-t-on appris de M. Page, le gouvernement pourrait réunir à nouveau dès le mois d'août une commission parlementaire qui devra adopter le projet de loi privée 259 sur l'expropriation, dont l'adoption a été empêchée par l'opposition péquiste le 21 juin dernier, ce qui avait eu pour résultat d'en reporter l'étude à l'automne.

Le décret aura pour effet de convertir la zone tampon « verte » en zone « blanche » à utilisation industrielle permettant d'entreprendre immédiatement les procédures d'expropriation et de l'exclure de la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole. Une telle mesure avait été employée l'été dernier dans le but de permettre la création du parc industriel de Deschambault qui accueille le projet Lauralco.

Le projet de loi 259 avait quant à lui été présenté par les procureurs de Lauralco et des municipalités de Deschambault et Portneuf-Station comme « un adoucissement à la loi actuelle sur l'expropriation » mais avait été dénoncée comme étant « une loi spéciale aux pouvoirs exorbitants » par les futurs expropriés et l'Union des producteurs agricoles.

Pour les premiers, il s'agissait simplement de permettre aux futurs expropriés de devenir locataires de leurs anciennes propriétés et de continuer à les occuper, tout en respectant certaines restrictions relatives aux cultures sensibles aux retombées de fluorures de la future aluminerie d'un milliard de dollars. Pour les seconds, le projet de loi leur enlèverait plutôt toute possibilité de contestation qui leur est offerte par les voies normales de la loi actuelle sur l'expropriation. Ils ont d'ailleurs fait remarquer, en commission parlementaire, que le projet de loi 259 ne fait venir qu'en quatrième lieu la possibilité pour les futurs expropriés d'occuper leurs anciennes propriétés.

La compagnie Lauralco invoque « l'urgence et la nécessité » d'une loi spéciale permettant l'expropriation des résidents et des agriculteurs de la zone tampon de 1106 acres pour obtenir son permis d'exploitation du ministère de l'Environnement. Le producteur d'aluminium doit commencer sa production au printemps 1992.

Récemment, le maire de Deschambault, M. Jacques Bouille, admettait dans un périodique de la région que la création d'une zone tampon maintenue en zone verte est un véritable casse-tête. Ainsi, on a rejeté l'idée de passer par la Commission de protection du territoire agricole puisque deux terres sont classées dans la catégorie « trois ». Il serait donc impossible d'en obtenir le zonage puisqu'elles sont placées sous la protection de la nouvelle loi 100 qui en fait des « intouchables ».

À partir de 1991 à Sainte-Foy

Le loyer des bureaux de la ville triplera à 925 000 \$

Dans son nouveau bail de 1991 à 1996, la ville de Sainte-Foy devra payer un loyer annuel de 925 000 \$ pour loger ses bureaux, soit trois fois plus que le prix de l'année 1990.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Comme l'expliquait hier au SOLEIL la mairesse Andrée Boucher, cela est dû au fait que la ville ne bénéficiait d'aucune protection au terme du bail de location de 20 ans qui prendra fin en avril 1991.

Pour Mme Boucher, cette hausse considérable représente

un argument de poids en faveur du projet qu'elle caresse avec ferveur, soit la construction d'un hôtel de ville au coin d'Hochelaga et de l'Église, sur un terrain d'une superficie de 270 000 pieds carrés. Dans les meilleures conditions, croit-elle, on ne saurait emménager avant trois ans puisque les architectes en sont encore aux plans préliminaires. Il faudra certains délais pour la consultation et éventuellement franchir di-

verses étapes du règlement d'emprunt.

Mme Boucher aurait bien souhaité signer le renouvellement du bail pour une période de deux ans seulement, avec option pour une troisième année, mais la Société immobilière Trans-Québec tenait à louer pour 10 ans. La société a accepté néanmoins de réduire ses exigences, en donnant son consentement pour une location de cinq ans, comprenant le droit pour la ville de sous-louer des qu'elle pourra déménager

dans un édifice qui lui appartiendra.

La ville occupe actuellement trois étages d'un immeuble au 1000, route de l'Église, pour ses principaux bureaux et un autre étage, au 1020, route de l'Église pour le service des loisirs, soit en tout 52 125 pieds carrés. Le loyer de cette année s'élève à 7,59 \$ du pied carré, soit 381 440 \$. Cela comprend 130 espaces de stationnement.

Pour les cinq années subséquentes, on a établi un loyer moyen pour fixer le coût annuel à 925 740 \$ par année, soit

17,76 \$ du pied carré, plus 650 \$ par case de stationnement. Et en cela, note Mme Boucher, la ville n'est pas protégée contre l'obligation de payer la fameuse TPS.

D'après Mme Boucher, cela démontre clairement la nécessité de construire un hôtel de ville. « Nous ne sommes pas des 'quêteux' ; dans notre réserve foncière, nous avons de très beaux terrains dont le produit de la vente et les taxes qu'ils nous rapporteraient contribueraient à amortir le coût de construction d'un immeuble. »



AUJOURD'HUI

23e Festival d'été international de Québec. Du 5 au 15 juillet. Renseignements : Bureau du Festival, 26, rue Saint-Pierre, Case postale 24, succursale B, Québec G1R 7A1. Tél. (418) 692-5200 (de Festival accepte les frais d'appel). Programme disponible sur cassette à l'Audiotèque (418) 648-2627. Également accessible par le réseau télématique de l'Infoqu.

- 11 h 00 Forum - La chanson dans tous ses états. Musée de la civilisation.
- 11 h 00 Journée Boule et Bill. Jardins de l'hôtel de ville.
- 12 h 00 Tom Kubinek (Ontario). Comédien-magicien. Jardins de l'hôtel de ville.
- 12 h 00 Terez Montcalm. Chanteuse. Pigeonnier.
- 13 h 30 Dan Looker (États-Unis). Acrobate. Jardins de l'hôtel de ville.
- 14 h 00 Cirque du Tonnerre. Parc de l'Esplanade. 19,50 \$ adultes, 12,50 \$ moins de 15 ans.
- 16 h 00 L'Ensemble Arion (Canada). Musée de la civilisation.
- 17 h 30 Tri-Jesters (États-Unis). Amuseurs publics. Place Taschereau.
- 18 h 00 Paradox et Parodie. Mimes. Statue de Champlain.
- 18 h 30 Tri-Jesters (États-Unis). Amuseurs publics. Place Taschereau.
- 18 h 30 Mr PP (Australie). Amuseur public. Place d'Armes.
- 19 h 00 Paradox et Parodie. Mimes. Statue de Champlain.
- 19 h 00 Wurre Wurre (Belgique). Comiques. Place d'Armes et environs.
- 19 h 30 Mr PP (Australie). Amuseur public. Place d'Armes.
- 19 h 30 Tri-Jesters (États-Unis). Amuseurs publics. Place Taschereau.
- 19 h 30 Tom Kubinek (Ontario). Comédien-magicien. Rue Saint-Jean.
- 20 h 00 Cirque du Tonnerre. Parc de l'Esplanade. 19,50 \$ adultes, 12,50 \$ moins de 15 ans.
- 20 h 00 Théâtre de l'Aubergine (Québec). Jardins de l'hôtel de ville.
- 20 h 00 Yvan l'impossible (Québec). Jongleur. Rue Saint-Jean.
- 20 h 00 Dan Looker (États-Unis). Acrobate. Statue de Champlain.
- 20 h 30 Tom Kubinek (Ontario). Comédien-magicien. Rue Saint-Jean.
- 20 h 30 Tri-Jesters (États-Unis). Amuseurs publics. Place Taschereau.
- 20 h 30 Louis Larouche et Sylvain Doyon. Basique de Québec. 10 \$.
- 20 h 30 John Renbourn (Angleterre). Guitariste et chanteur folk. Pigeonnier.
- 20 h 30 Isabelle Antena (Belgique). Rythmes latins. Place d'Youville.
- 21 h 00 Dan Looker (États-Unis). Acrobate. Statue de Champlain.
- 21 h 00 Yvan l'impossible (Québec). Jongleur. Rue Saint-Jean.
- 21 h 00 Paradox et Parodie. Mimes. Jardins de l'hôtel de ville.
- 21 h 00 Maljean-Willems (Belgique). Rock jazz. Place d'Youville.
- 21 h 30 Mr PP (Australie). Amuseur public. Jardins de l'hôtel de ville.
- 21 h 30 Pentangle (Angleterre). Folk baroque. Terrasse d'Orsay.
- 22 h 00 Yvan l'impossible (Québec). Jongleur. Rue Saint-Jean.
- 22 h 00 Le Trio Orleans. Le Pub Saint-Alexandre.
- 23 h 00 Sarcloret (Suisse). Bar Le d'Aubeuil. 10 \$.



Diesel renversé

Une cinquantaine de litres de mazout ont été renversés sur le boulevard Henri-Bourassa, hier, à la suite d'un accident inusité. Le camion-citerne de Provost Transport qui transportait le combustible n'était pas complètement rempli, ce qui fait que le produit « ballotait » dans le réservoir. Lorsque le camionneur a freiné, le mazout a fait sauter le couvercle de la citerne. Le carburant a éclaboussé le camion et la chaussée; une voiture a reçu des éclaboussures. Les terrains n'ont pas été souillés. Les pompiers de Québec ont répandu un produit absorbant, selon le procédé utilisé depuis quelque temps. La compagnie Sanivan est ensuite allée aspirer le produit souillé. L'accident a causé la fermeture du boulevard Henri-Bourassa entre la 22e Rue et la 24e Rue durant l'après-midi.

Imbroglie entourant le Pélican

Les employés ne construisent plus un rêve mais un simple bateau

Le président de la famille Lemoyne société historique, M. André Audet, et l'architecte François Cordeau ont rencontré hier matin les travailleurs du chantier de construction du *Pélican* afin de leur donner l'heure juste à la suite des rebondissements provoqués à la fin de la semaine dernière par la démission de M. Cordeau à titre de gérant du projet.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

« Nous sommes en discussion avec les autorités du chantier maritime de l'île aux Coudres. Ils ont l'expertise de la construction de bateaux en bois. Il faudra quelques jours avant d'être fixé », mentionne M. Audet. « Entre-temps, le projet suit son cours normal ».

Ce sont les adjoints de M. Cordeau qui vont diriger l'équipe, par intérim. L'architecte demeure un conseiller de premier plan. Quant aux raisons qui ont motivé sa présence sur le chantier dès hier, il ne veut pas élaborer là-dessus. « Disons que je suis venu rassurer les gars. La vie continue même si je ne suis plus ici à tous les jours », s'est-il contenté de dire.

Une divergence profonde op-

posait François Cordeau et le conseil d'administration de la fondation quant à la vocation du bateau une fois sa construction terminée. L'architecte tenait à ce qu'il devienne un navire-école tandis que les administrateurs de l'organisme étaient convaincus que la garde côtière n'aurait jamais de certificat de navigabilité pour le navire. Il y a 18 mois, on a décidé qu'il deviendrait un bateau musée ancré en permanence au même endroit. Un article paru dans une revue a exposé au grand jour cette dissension jusque-là gardée secrète. On y a été très peu élogieux pour l'option Cordeau. « Il a très peu apprécié d'autant plus que ça venait de Montréal et qu'on ne lui a même pas donné le droit de s'expliquer », confie un de ses proches en avouant qu'il s'agit de la goutte qui a fait déborder le vase.

Après la rencontre avec M. Au-

det, les travailleurs ont repris le boulot mais ils n'avaient pas l'habituel. Chacun avait un petit sourire en coin et les remarques tombaient très drues.

« C'est un beau rêve qui vient de prendre fin. La semaine dernière, on construisait notre bateau. Cette semaine, on construit un bateau », révèle Benoît Bergeron. Il a été de l'équipe de la première heure puisqu'il a participé à l'abattage du bois à Saint-Siméon durant l'hiver 1983. François Cordeau lui avait laissé entrevoir qu'un jour il naviguerait sur le *Pélican*.

M. Audet quant à lui dit que le conseil d'administration souhaite toujours que le bateau soit présent lors des festivités du 350e anniversaire de Montréal en 1992. « Il est difficile de prévoir le degré d'avancement des travaux à ce moment-là, mais nous allons tout faire pour participer à cet événement historique ».

Pour y arriver, il faudra poser les bordées, au cours des prochains mois. M. Audet parle de l'automne, compte tenu des délais de livraison. Quant à savoir si la fondation a maintenant plus de fonds qu'il y a quelques semaines, il répond par la négative. « Mais nous allons en trouver auprès de l'entreprise privée et des gouvernements », jure-t-il.

Mazda vous offre toujours plus!

Gratuit!

Climatiseur

ou rabais équivalent de 1500 \$.*



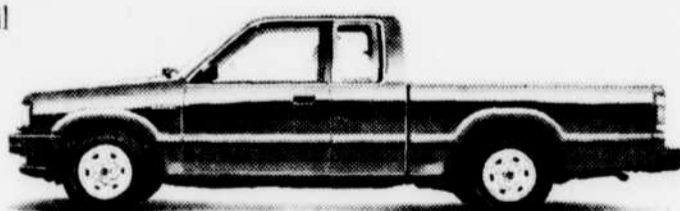
MX-6 Y COMPRIS
MODÈLE ÉDITION SPÉCIALE

626 Y COMPRIS
MODÈLE ÉDITION SPÉCIALE



RX-7

Passez prendre une bouffée d'air frais chez votre concessionnaire Mazda. Il vous offre un climatiseur gratuit, un appareil d'origine, à l'achat de toute 626 ou MX-6, y compris les avantageux modèles en édition spéciale, de toute 323 Protegé, RX-7 ou camionnette Mazda. Ou alors, profitez d'un rabais équivalent de 1500 \$. Gardez votre sang-froid et passez dès maintenant voir votre concessionnaire Mazda.



CAMIONNETTES MAZDA

Gratuit! Transmission automatique

ou rabais équivalent à l'achat d'une 323 Hatchback.

PLUS LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

* Basé sur le prix de vente au détail. L'offre du climatiseur ne s'applique pas aux camionnettes B2200, modèle de base, et SE-5. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre. Elle est en vigueur du 6 juin au 2 août 1990, chez les concessionnaires Mazda participants. L'acquisition du véhicule doit être effectuée pendant la durée de l'offre. Voir votre concessionnaire pour tous les détails.

mazda

Je me sens bien.

Québec
Chatel Automobiles Ltée
1350 Bouvier
628-6336

Matane
Garage Marcel Villeneuve Inc.
1780 ouest, rue du Phare
562-0243

Ste-Foy
Jacques Girard Automobiles Inc.
656 rue Graham Bell
687-0753

Pintendre
A. Lachance Automobile Inc.
529 Route Kennedy
837-8897

Thetford Mines
Centre de L'Auto Amiante Inc.
410 sud, boul. Smith
338-4694

St. Georges de Beauce
Automobiles Sittelle
15300 boul. Lacroix
228-4815

Québec
Rendez-Vous Mazda
1615 boul. Henri Bourassa
529-8551

Rimouski
Automobiles R.P. Inc.
455 boul. Ste-Anne
Pointe au Père
724-7888

Plessisville
Maurice Côté
Automobiles Inc.
637 rue St-Louis
362-7324

Ste-Patrice de Beauvillage
Automobiles M. Blais
462 rue Principale
596-2322

Rivière du Loup
Voyer Automobile Inc.
160 Fraser
862-3263

Grande Rivière
Lloyd Sutton Auto
89 Grande Allée
385-2279

Baie Comeau
Mazda Côte-Nord
291 boul. La salle
296-0202

Montmagny
Montmagny Mazda
201 blvd. Tache ouest
248-0014

Des vendeurs itinérants travaillent sans permis

L'Office de la protection du consommateur demande aux personnes qui seraient sollicitées par des vendeurs itinérants agissant sous le nom de « Le corps musical les Ambassadeurs », d'examiner le permis exhibé (qui serait échu) et de rapporter les contrevenants aux bureaux régionaux de l'OPC ou à leur police municipale ou à la Sûreté du Québec.

Les techniques de sollicitation et de vente de ce « corps musical » ont été dénoncées par la Fédération des associations musicales du Québec et rapportées à la Sûreté du Québec et des marchands et particuliers visités ou abordés se sont plaints de l'insistance indue et parfois arrogante des sollicitateurs.

L'entreprise, qui poursuivait ses activités sans avoir obtenu de l'OPC le renouvellement de son permis de vendeur itinérant (elle s'est désistée de sa demande de renouvellement du permis échu le 10 mars dernier) a sa place d'affaires principale à Beauport et a déjà exercé son commerce dans les régions de Montréal, la Gaspésie, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle se spécialise dans la vente de menus articles (stylos, etc.) par des ex-détenus ou des étudiants, au profit de corps de tambours et clairons de la région qu'ils ratissent.

La vérification des plaintes parvenues à l'OPC a démontré que la sollicitation se faisait habituellement sans l'accord des corps musicaux locaux dont certains n'avaient jamais eu de contacts avec le commerçant itinérant.

Un porte-parole de l'OPC a aussi souligné au SOLEIL que l'entreprise a été condamnée, par la cour du Québec à Chicoutimi en avril dernier, à une amende de 500 \$ pour avoir utilisé des contrats non conformes à la loi.

Mort inexpiquée

DOLBEAU — Une autopsie sera pratiquée sur le corps de Régis Noël, 28 ans, de L'Ascension, afin de déterminer les causes de son décès. M. Noël était parti en excursion de pêche avec un compagnon en fin de semaine. Les deux hommes dormaient dans un camion. Samedi matin, l'ami de M. Noël a trouvé ce dernier sans vie. Il semblait avoir été étouffé par ses vomissements. Le rapport de police ne mentionnait pas si l'accident est relié à la consommation d'alcool.

Garon ramène l'idée d'un métro entre les deux rives

PINTENDRE — Le député de Lévis, M. Jean Garon, ne fait, pour l'instant, qu'un bref commentaire en ce qui concerne un rapport d'étude qui a été déposé récemment en vue de restreindre le déficit du service des traversiers entre Lévis-Lauzon et Québec : « S'il n'y a pas moyen de rendre plus rapide et plus efficace le service par bateau, c'est un métro sous-fluvial qu'il faut. »

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

Reprenant l'idée qu'il a avancée au début de juin, M. Garon est confiant qu'elle recevra de plus en plus d'appuis, parce qu'il existe un sérieux problème, le centre d'activité du côté nord et celui de la rive sud du Saint-Laurent n'étant pas reliés directement.

Le député péquiste de Lévis espère que les intervenants économiques et les élus municipaux de la grande région de Québec accepteront d'étudier cette hypothèse dans la perspective de la mondialisation des marchés et de la position enviable dont la région peut profiter avec ses quais en eau profonde et ses différents axes de communication terrestre.

Un métro sous-fluvial serait le meilleur moyen d'interrelier les réseaux routiers existants sur les deux rives, a dit M. Garon au cours d'une conférence de presse donnée à Pintendre. Ce qui peut aussi s'inscrire dans le contexte du projet d'un train à grande vitesse (TGV), en considérant que Lévis-Lauzon demeure un important centre ferroviaire canadien.

Un précurseur ?

Jean Garon est plutôt fier d'agir en précurseur. À force de préconiser une innovation, les autorités finissent par en étudier la pertinence, a-t-il déclaré au SOLEIL en rappelant que son idée d'un grand regroupement municipal pour former une ville de 100 000 habitants sur la Rive-Sud est maintenant partagée officiellement par un bon nombre de concitoyens, dont le maire Jean-Marc

Lessard de Lévis-Lauzon.

Mais pour ce qui est de l'idée d'un métro sous le fleuve, il semble que ce n'est pas au ministère des Transports qu'elle évoluera le plus rapidement. L'attaché de presse du ministre, M. Gilles Pineau, a déclaré au SOLEIL que les données préliminaires relatives à l'achalandage ne justifient pas une étude approfondie pour le moment.

La circulation interrives sera beaucoup améliorée quand le pont de Québec sera à sens unique. À court et à moyen terme, le système sera adéquat. L'échéance pour un troisième lien sera ainsi repoussée d'au moins 10 ans, même en tenant compte de la croissance prévisible du côté sud du fleuve, a mentionné M. Pineau.

Le maire de Pintendre, M. Roger Lachance, qui est par ailleurs délégué de la chambre de commerce de la Rive-Sud dans le dossier des traversiers, a exprimé au SOLEIL sa satisfaction quant au contenu du rapport qui a été présenté à la STQ par les firmes Urbanex et Roche. « Toutes les hypothèses possibles y sont présentées objectivement ; il reste à prendre le temps de les étudier. »

M. Lachance a jugé bon d'ajouter que si la Société des traversiers manque de bateaux dans le Bas-Saint-Laurent, cela ne doit pas pénaliser la région de Québec. Lui-même utilise fréquemment la traverse entre Lévis-Lauzon et Québec et il se dit convaincu que des services améliorés avec les traversiers actuels auraient pour conséquence d'y accroître l'achalandage.

Poursuite contre le groupe MIL

Gabriel Fontaine accuse la St. John de vouloir éliminer son concurrent

Si le groupe MIL disparaissait ou faisait défaut de livrer les trois fregates qui lui ont été confiées, la St. John Shipbuilding pourrait utiliser une clause de « force majeure » prévue à son contrat pour renégocier à la hausse la fin des travaux des fregates, soutient le député conservateur de Lévis, M. Gabriel Fontaine.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Réagissant hier à la poursuite de 1,5 milliard \$ intentée la semaine dernière par le chantier maritime du Nouveau-Brunswick contre le groupe MIL, M. Fontaine juge « illogique » la réclamation de la St. John Shipbuilding qui correspond à plus de quatre fois les sommes prévues au contrat intervenu avec le Groupe MIL.

En attaquant MIL alors que ce dernier « connaît des difficultés », St. John Shipbuilding accreditte la thèse voulant qu'il cherche ainsi à faire disparaître son concurrent pour s'approprier sur la base « d'un contrat à coût plus commission » les travaux adjugés aux chantiers de la MIL.

Joint à son bureau de comté, hier, M. Fontaine s'est cependant dit confiant que les manoeuvres judiciaires de la St.

John n'auront pas d'effets négatifs sur les négociations en cours entre Québec et Ottawa sur une possible réouverture du contrat des fregates. Rappelant qu'Ottawa avait déjà, en mai 1989, avisé officiellement la St. John des retards dans son propre calendrier de construction, M. Fontaine déplore l'attitude « légaliste » du chantier de Nouveau-Brunswick. « Leurs services juridiques sont très forts, peut-être plus forts que les services d'ingénierie », conclut-il.

Au bureau du ministre responsable du dossier à Ottawa, M. Benoit Bouchard, on se refuse à tout commentaire sur l'action entreprise par le chantier de

St. John. « On étudie toujours le rapport soumis par MIL », conclut la porte-parole du ministre, Mme Marie-Josée Lapointe.

Au cabinet du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, on refuse également de commenter les actions judiciaires entreprises. La porte-parole du ministre Tremblay, Mme Dominique Lambert, soutient cependant que le geste de la St. John ne devrait pas porter ombrage à la négociation en cours avec Ottawa.

Le président de la St. John Shipbuilding, M. Arthur Nightingale, n'a pas retourné hier la communication téléphonique du SOLEIL.



LE GRAND CONCOURS DE LA LABATT BLEUE

HOPALAILLE C'est encore moi!! Tu me regardes à la télé, tu m'écoutes à la radio et là... j'suis rendu dans ton journal! C'est fou hein!?!

Je suis partout à cause du grand concours de la Labatt Bleue!

HOPALAILLE C'est tellement facile de participer! Pourquoi t'en priver!?!

VOICI CE QUE TU DOIS FAIRE:

Du lundi au vendredi, entre le 2 juillet et le 10 août, écoute bien ta station de radio participante. Tu vas voir, ils vont te demander de trouver des objets bleus et, très important, ils vont te dire où et quand les apporter. **HOPALAILLE** Facile! J'suis sûr que t'en as chez toi! Tu vas trouver!! À tous les jours, un chanceux comme toi va gagner un superbe anorak Labatt Bleue



d'une valeur de 42 \$ et... **HOPALAILLE** une chance de remporter un voyage pour deux en Jamaïque d'une valeur de 3 860 \$!!

Eh oui! Les grands gagnants de toute la province vont s'envoler tous ensemble pour une semaine de folie au merveilleux hôtel «Swept Away» de Negril

VOGUE avec... nul autre que...

HOPALAILLE Manque pas ça! C'est le plus grand concours de l'été!

Ton animateur préféré, **HOPALAILLE** BERUBE

P.S. Si tu veux plus de détails, j'ai laissé une copie des règlements du concours pour toi à ta station de radio participante. Aucun achat requis. Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus seulement.



Labatt Bleue

• UN SECRET DRÔLEMENT BIEN GARDÉ •
La bière la plus vendue au Canada

En Bref

■ Cycliste blessé

QUÉBEC — Un cycliste a été légèrement blessé hier vers 14 h 30 au moment où il circulait sur le pont de l'île. Il semble que le conducteur, un jeune homme de 23 ans, ait perdu la maîtrise de sa bicyclette. Heureusement, malgré sa chute et l'exiguïté du pont, il n'a pas été frappé par les automobiles. L'accidenté a été conduit au centre hospitalier de l'Enfant-Jésus de Québec.

■ Main dans le sac

CHARLESBOURG — Trois individus ont été arrêtés par la police de Charlesbourg vers 2 h dans la nuit de dimanche à lundi alors qu'ils venaient tout juste de s'introduire chez le concessionnaire Toyota Charlesbourg, sis au 6070, boulevard du Jardin. C'est le système d'alarme de l'établissement qui a alerté les policiers. Les trois prévenus ont été accusés hier après-midi au palais de justice de Québec d'introduction avec effraction et de vol.

VENTE d'été

WonderBra

Jusqu'à

30%

de rabais

Sur toute une sélection de soutiens-gorge et culottes WONDERBRA. Tailles et coloris assortis

SILHOUETTE

lingerie

Place Ste-Foy
Place Québec
Place Fleurs-de-Lys
Galeries de la Capitale
Place des Quatre-Bourgeois
Carrefour Charlesbourg

Présidence de la commission constitutionnelle

Jean-Guy Paquet paraît être l'homme du compromis

(PC) — Tandis que la rumeur voulait, hier, que l'universitaire et président de Laurentienne Vie, M. Jean-Guy Paquet, serait le président de la commission constitutionnelle, Le Devoir apprenait que le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, se désigneraient eux-mêmes membres d'office de cette commission, issue de l'échec de l'entente du lac Meech.

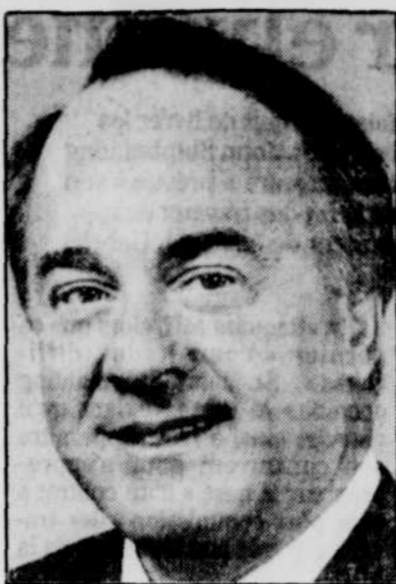
M. Paquet serait, pour le premier ministre et le président du Parti québécois, l'homme de compromis pour présider la commission mixte, indépendante et itinérante qu'ils tentent de mettre sur pied pour étudier l'avenir constitutionnel du Québec.

Les conseillers des deux chefs se sont rencontrés à nouveau, hier soir, pour discuter des modalités de la commission, qui fait l'objet d'une entente de principe entre les chefs libéral et péquiste. Ceux-ci se voient cet après-midi à Québec. S'il y a entente, c'est à l'issue de cet entretien qu'ils annonceront le nom du président, de l'homme d'affaires neutre en politique, de la perle rare qu'ils recherchent pour cette tâche périlleuse.

Dans un premier temps, M. Claude Beland, qui a décliné, aurait été le choix initial de M. Bourassa tandis que M. Parizeau misait sur M. Jean Campeau. Ce que

voyant, M. Bourassa a soumis le nom de M. Michel Bélanger, président du conseil de la Banque Nationale. Sans qu'on le dise ouvertement, il semble qu'aucun des deux hommes n'est agréable à l'autre groupe, M. Campeau étant considéré comme un « disciple » de son ancien patron Parizeau, M. Bélanger étant présumé sympathisant libéral ayant souscrit 300 \$ au PLQ, l'an dernier, et ayant fait campagne pour l'entente du lac Meech.

Il faut donc un troisième homme, un compromis. Ce serait M. Paquet, président et chef de la direction de La Laurentienne Vie à Québec et chef de l'exploitation du secteur de l'assurance de personnes et de gestion de fonds du Groupe La Laurentienne. Il a fait carrière à l'université Laval, à titre d'ingénieur physicien et de chercheur, étant recteur pendant les 10 ans qui ont précédé sa venue à La Laurentienne en août 1987. Son profil, en tout cas, convient fort bien à celui que les deux



Jean-Guy PAQUET

chefs cherchent depuis 10 jours.

Si on ne s'entend pas sur un président neutre, il serait question de deux coprésidents. Il semble par ailleurs qu'outre les deux chefs, 13 parlementaires du Québec feraient partie de la commission, soit huit libéraux, quatre péquistes et un indépendant, probablement M. Robert Libman, président du Parti Égalité.

En plus de ces 15 députés à Québec, il y en aurait quatre autres venant d'Ottawa, un de cha-

que groupe suivant : Parti conservateur, Parti libéral, Nouveau Parti démocratique, sûrement M. Phil Edmunston, le seul député du Québec, et le bloc indépendant ou souverainiste, sûrement représenté par l'ex-ministre Lucien Bouchard. Dans sa chronique de ce matin, celui-ci justifie l'avenue choisie par MM. Bourassa et Parizeau, confirmant aussi que le premier ministre sera membre de la commission.

Il y aura aussi des élus municipaux. De plus, il y aura au moins un anglophone, un autochtone, un représentant des communautés ethniques, et le reste. Un vrai casse-tête, ou une mosaïque de la société québécoise. On parle de 25 à 30 membres, peut-être davantage, dont plusieurs femmes, idéalement la moitié.

Le secrétariat serait assumé par Mme Diane Wilhelmy, sous-ministre aux Affaires canadiennes, tandis que Me Jules Briere, légiste renommé, est en voie de préparer la pièce législative extraordinaire qui, en août, donnera naissance à la commission spéciale.

Les parlementaires seraient en majorité et garderaient le contrôle de l'exercice, d'une durée de cinq à six mois et faisant appel à des spécialistes de divers secteurs.

Les suggestions, remarques et critiques abondent de toutes parts. Pourquoi pas une commission d'enquête? demandent certains. Pourquoi pas utiliser la commission de l'Assemblée nationale? demandent d'autres. Ou une démarche en deux étapes, publique et parlementaire?

Par exemple, l'ancien député et ministre péquiste, M. Denis Vaugeois, qui a présidé une commission d'étude sur la réforme parlementaire, insiste sur le respect du Parlement. Il souhaite une vraie commission parlementaire, élargie, indépendante et itinérante, ainsi que la loi le permet déjà. En

suite, le rapport de la commission serait soumis à des États généraux, sur le modèle souple des sommets dont le Québec a aussi la maîtrise. Le Québec n'a pas besoin d'un autre spectacle, selon M. Vaugeois, d'accord avec l'ex-ministre péquiste Jacques-Yvan Morin : le projet des deux chefs soulève de multiples et inutiles difficultés, contrairement à M. Bouchard, pour qui c'est le véhicule approprié.

Quant à M. Bourassa, il veut que la commission facilite le dialogue et enrichisse le débat. Il veut que le Québec reste uni et fort, d'où son désir de coordonner la démarche avec M. Parizeau.

La polarisation persiste entre Canadiens et Québécois

TORONTO (d'après PC) — Un sondage fait entre le 26 juin et le 4 juillet a confirmé la tendance signalée par les sondages précédents au sujet de l'avenir politique du Québec.

Quelque 12 % des Québécois ont répondu que leur province devrait se séparer complètement du Ca-

nada et 50 % ont dit favoriser une séparation partielle, conservant certains liens avec le Canada.

Le sondage, fait pour le Globe and Mail de Toronto et CBC-TV, a été réalisé auprès de 1595 adultes canadiens, dont une partie seulement étaient des Québécois. Avec le résultat que, sur une base nationale, la marge d'erreur est de plus ou moins 2,5 %, mais de plus ou moins 4,8 % sur une base purement québécoise.

Si 62 % des Québécois se prononcent en faveur d'une certaine forme de séparation, 34 % désirent conserver le statu quo. Dans le reste du Canada, 81 % veulent que les choses restent comme elles sont.

En octobre dernier, un sondage avait montré que 53 % des Canadiens n'étaient pas satisfaits de la direction générale du pays. Cette insatisfaction, après l'échec de l'accord du lac Meech, atteint maintenant 69 %.

Responsabilité
Pour 58 % des Canadiens, l'échec de Meech a causé un tort irréparable aux relations entre francophones et anglophones. Au Québec seulement, 70 % croient que des dommages ont été causés.

Qui est responsable de l'échec de Meech? À l'extérieur du Québec, le tiers des gens blâment le premier ministre Brian Mulroney, contre 12 % au Québec.

Pour les Québécois, le grand responsable c'est le premier ministre Clyde Wells, de Terre-Neuve (41 %). Seulement 15 % sont de cette opinion dans le reste du pays.

Sur une base nationale, 27 % attribuent l'échec à M. Mulroney, 22 % à M. Wells, et 5 % chacun à MM. Robert Bourassa et Gary Filmon, premier ministre du Manitoba.

Dans l'ensemble du Canada, 67 % des gens pensent que M. Mulroney ne fait pas du bon travail à la tête du pays. Au Québec, 65 % croient que, au contraire, M. Mulroney fait du bon travail.

S'il y avait des élections fédérales, 22 % des Canadiens et 39 % des Québécois voteraient pour les conservateurs. Quelque 50 % des Canadiens et 37 % des Québécois donneraient leur appui aux libéraux. Le NPD recoterait 21 % des votes au Canada.

Pas étonnant, dit Bourassa

SAINT-LAURENT (d'après PC) — Le premier ministre Robert Bourassa n'est nullement étonné des récents sondages qui démontrent une polarisation des opinions politiques chez les Canadiens quant à l'avenir du pays.

M. Bourassa s'attendait un peu à une telle situation à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech.

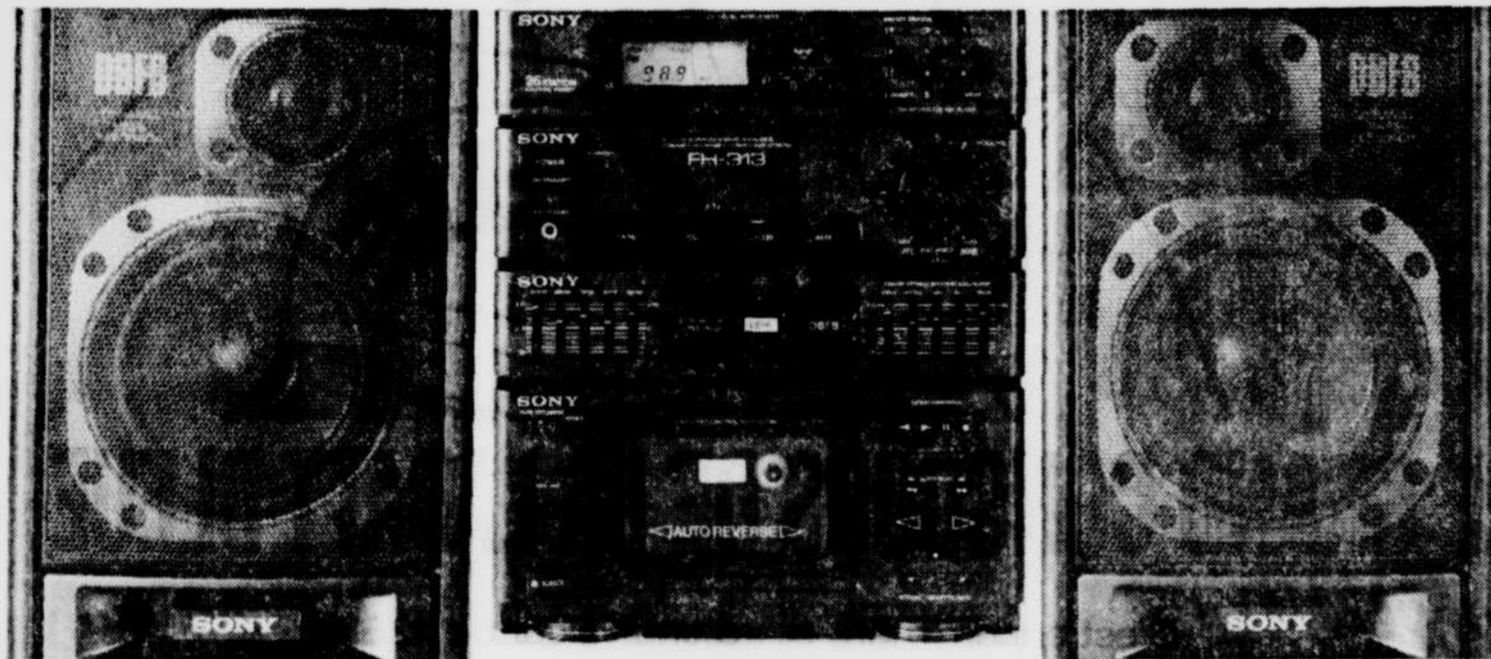
Celui du Globe and Mail indique qu'une majorité de Québécois aurait préféré que l'accord du lac Meech soit adopté. Par contre, une majorité de Canadiens se dit satisfaite que l'accord ait échoué.

Le premier ministre était de passage hier dans son comté de Saint-Laurent, où il participait à une conférence de presse pour annoncer un investissement en électronique chez ASEA Brown Boveri.

Encore une fois, M. Bourassa a répété que la stabilité économique du Québec demeurerait une de ses priorités dans tout ce débat sur l'avenir du Québec.

êtes-vous acheteur?

... d'une reproduction sonore exceptionnelle



SONY.
seulement

399⁹⁵

CHAÎNE PORTATIVE

avec amplificateur d'une puissance totale de 30 watts, syntonisateur à quartz à pré-réglage possible de 25 stations, correcteur graphique à 5 bandes pour chaque canal, lecteur à cassette à auto-inversion, 2 enceintes acoustiques 2 voies détachables.

... d'un lave-vaisselle à commandes électroniques

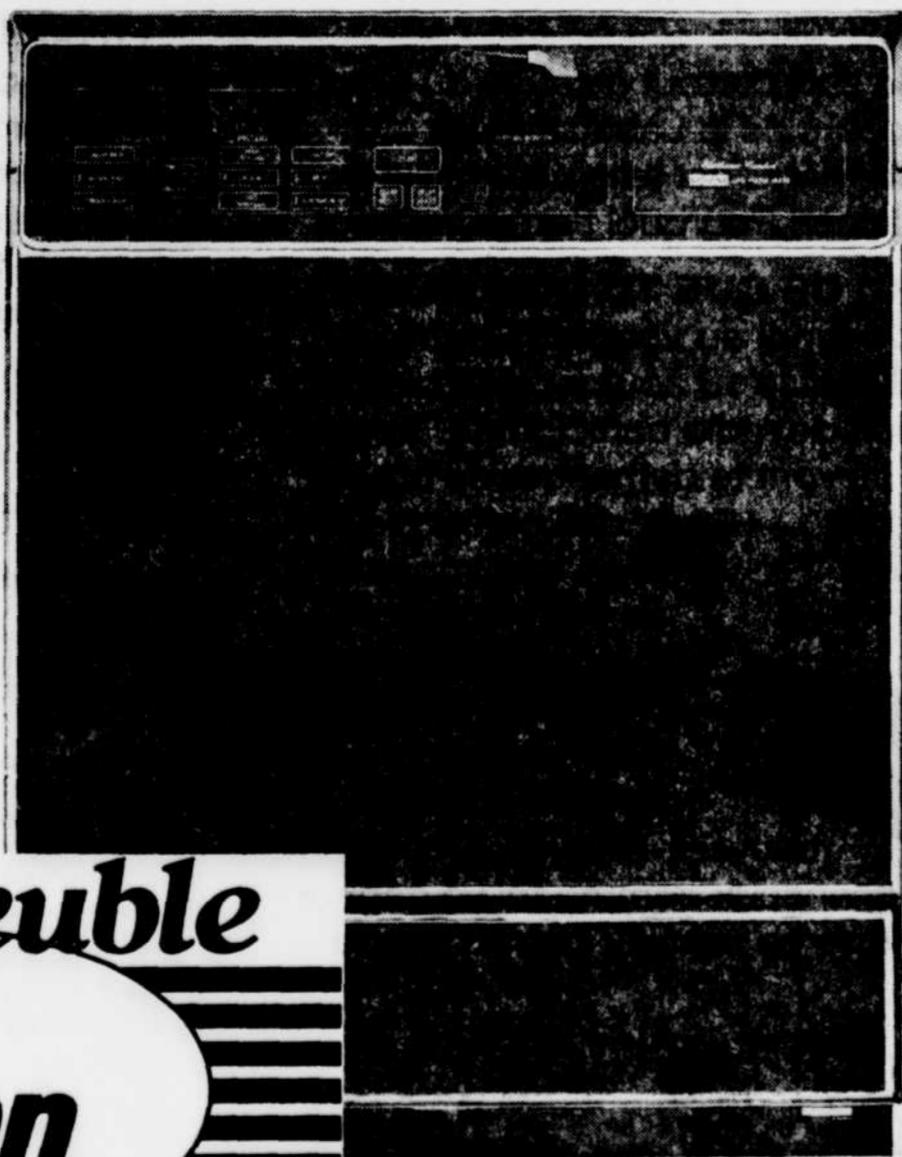
réglez le solde en
JANVIER
'91*

SANS INTÉRÊT
AUCUNS FRAIS

CONDITIONS GÉNÉRALES: sujet à l'approbation du service du crédit. Ces conditions sont valides avec tout achat d'un minimum de 400\$. Requis à l'achat, un dépôt de 10% ainsi que le paiement de la taxe de vente si applicable. Effectuez le paiement entier du solde de votre achat le 10 janvier 1991.

DécoMeuble

Leon
depuis 1980



JENN-AIR

rég. 699⁹⁵

MOINS RABAIS DE 100\$
DU MANUFACTURIER

599⁹⁵

jamais offert à ce bas prix, ce modèle à encastrer est muni d'une multitude de caractéristiques comme le dispositif de lavage à 3 niveaux, la minuterie pour départ différé, l'affichage digital des fonctions, fonctionnement silencieux, grande capacité de chargement, panneaux de façade interchangeable, incluant le blanc et le noir, et bien plus. Quantité disponible: 45.



SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 ET 1-800-463-7215
LIVRAISON GRATUITE

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
683-9600

SAINTE-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
657-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincellerie Nap. Boly
667-7851

LÉVIS-LAUZON
300, côte du Passage
Galeries Chagnon
835-0606

Surplus dans les coffres de Corvée-Habitation

Les salariés de la construction réclament 12 millions \$

Alors que l'un des partenaires du programme Corvée-Habitation exige que le surplus accumulé de 12 000 000 \$ soit versé à la caisse de retraite des

travailleurs, la Société d'habitation du Québec (SHQ) affirme que la réaction est prématurée et qu'une décision sera prise en temps opportun.

plus accumulés dans le cadre du programme et qui sont actuellement dans les coffres de la SHQ.

Selon M. Pouliot, dont l'organisme représente 45 000 salariés, ces surplus doivent revenir aux travailleurs qui ont contribué à la relance de l'industrie de la construction en participant financièrement au programme Corvée-Habitation créé en juin 1982.

Le fonds de relance était constitué en grande partie par une contribution de 0,125 \$ de l'heure travaillée imposée aux travailleurs et employeurs de l'industrie. Ceci permettait aux consommateurs de

beneficier d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché pour une période de trois ans.

Le surplus aurait été engendré par une hausse du nombre d'heures travaillées conjuguée à une baisse des taux d'intérêt entre la création du programme et la fin de la période des contributions le 31 octobre 1985.

Consultations

Le directeur des communications de la SHQ, M. André Lachapelle, a souligné au SOLEIL qu'il y avait bel et bien un surplus de 12 000 000 \$ dans les coffres du programme Corvée-Habitation. Il

a cependant fait remarquer que le Conseil des métiers de la construction était l'un des partenaires du programme, non le seul.

« Actuellement, a-t-il affirmé, nous sommes en période de consultation auprès de tous les partenaires du programme, syndicats et employeurs, comme la loi l'exigeait. Ces entretiens à caractère privé ont pour but d'amener la SHQ à faire ses recommandations au ministre responsable de l'habitation quant à la meilleure utilisation de ce surplus. Le ministre aura alors la responsabilité de faire son choix et de le présenter au conseil des ministres. »

Selon lui, la direction du Conseil des métiers de la construction a le droit de faire les déclarations qu'elle veut. Cependant, la SHQ en est seulement rendue à recueillir les remarques de tous les partenaires pour pouvoir faire une ou des recommandations au ministre. « Il s'agit d'une réaction prématurée d'un partenaire qui a été consulté au même titre que les autres, a poursuivi M. Lachapelle. Rien n'a encore été établi au sujet de l'utilisation du surplus. Les principaux intéressés seront avertis lorsqu'une décision sera prise ou sur le point de l'être. »

Canadien International s'excuse pour sa publicité ambiguë

La compagnie Canadien International s'excuse publiquement de l'interprétation négative qu'on pouvait tirer d'une de ses annonces, parues à Québec et à Chicoutimi, le 16 juin dernier, durant les longues journées où se jouait le sort de l'accord du lac Meech.

L'annonce était coiffée en gros caractères de la phrase: « Québec, avez-vous perdu la carte? » Une deuxième parution prévue pour le 30 juin a été retirée à la suite d'une lettre d'un lecteur indigné, publiée le 21 juin dans la rubrique « L'opinion du lecteur » du quotidien LE SOLEIL.

Le vice-président de la société aérienne, M. Paul A. Pelletier, signe la lettre d'excuse que Canadien International adresse à ce lecteur. « En aucun temps, les intentions de notre société n'ont été d'utiliser sciemment la situation politique au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde pour vendre nos produits ou services. »

M. Pelletier mentionnait hier au cours d'une entrevue téléphonique qu'on s'était rendu compte à ce moment que cette publicité pouvait offusquer des gens. C'est la seule plainte qui est parvenue au siège social de la compagnie.

Selon M. Pelletier, une telle publicité n'aurait jamais été acceptée si elle avait été conçue pendant les négociations du lac Meech. La carte dont il est question référait, expliquait-il, à une carte émise aux grands voyageurs. A Québec, ceux-ci accumulaient des points pour des voyages-boni en prenant les vols de correspondance d'Inter. Les deux compagnies aériennes se sont séparées il y a quelques mois et Canadien voulait rappeler aux gens de Québec que la carte était toujours valide avec son nouveau partenaire, Air Québec Métro.

C'est l'agence BCP-Stratégie qui avait conçu cette annonce. La firme a conservé son mandat avec Canadien.

Le CAA se réjouit

(PC) — La création d'un corps policier de surveillance routière, annoncée la semaine dernière par le gouvernement québécois, réjouit le Club Automobile du Québec. « Cette décision, tant attendue, est de toute première importance », affirme le CAA-Québec. « Sans une surveillance adéquate du trafic lourd, il est illusoire de croire à une véritable amélioration de l'état des routes de la province ou de la sécurité des usagers », ajoute M. Darbelnet. En outre, le CAA-Québec considère que « si on peut colmater les fuites de taxes sur les carburants et de droits exigibles pour les permis des camionneurs, jusqu'ici échappés au ministère responsable, on aura franchi un premier pas vers un partage plus équitable des dépenses de gestion et d'entretien du réseau routier ». Le CAA-Québec soutient que le fardeau des taxes porté par les automobilistes québécois est injuste et inéquitable, compte tenu des sommes perçues auprès des différentes catégories d'usagers de la route.

Les Ateliers de conversation anglaise

Pour adultes cours intensif d'immersion
du lundi au vendredi de 9h à 12h, groupe 3 à 5 personnes, 2 semaines, début: les 16, 30 juillet et 13 août.

Cours du soir
lundi et mercredi ou mardi et jeudi 19h à 21h30, début: 30 et 31 juillet

SAINTE-FOY
Place de la Cité
2835, boul. Hochelaga
Bureau 206 Tel.: 657-2000

CHARLESBOURG
Complexe Quatre-Saisons
530, boul. de l'Atrium
Bureau 203 Tel.: 623-1061

SEULE GM VOUS PROPOSE DES CAMIONS COMME CEUX-LÀ

GRANDS PICK-UP CHEVROLET ET GMC

Les meilleurs grands pick-up jamais fabriqués par GM!

- Choix de 5 moteurs à injection, y compris le moteur de série le plus puissant de la catégorie
- système de freinage antiblocage aux roues arrière
- habitacle bien aménagé et confortable offrant plus d'espace pour les jambes et aux épaules que celui de Ford
- traitement anticorrosion en profondeur, et construction en acier galvanisé
- PNB standard plus élevé que Ford pour les 2 roues motrices et chargement sur 2 niveaux pour une plus grande polyvalence
- suspension avant indépendante sur 2 et 4 roues motrices.

FOURGONNETTES SAFARI ET ASTRO

Acclamées par tous pour leur polyvalence!

- Nouveau PNB plus élevé pour une charge utile encore plus considérable
- nouveaux modèles XT à carrosserie allongée
- tous les modèles peuvent accueillir jusqu'à 8 personnes
- moteur V6 Vortec de 4,3 litres à injection électronique en équipement de série, le plus puissant de sa catégorie
- système de freinage ABS standard
- nouveaux modèles à transmission intégrale
- convenablement équipées, elles peuvent remorquer jusqu'à 2 722 kg
- plus une foule d'autres caractéristiques impressionnantes.

AVEC UN MODE DE FINANCEMENT COMME CELUI-CI

10,9% OU 1000\$

JUSQU'À 48 MENSUALITÉS PAS DE MONTANT LIMITE **DE REMISE***

Renseignez-vous aussi sur les économies similaires que vous pouvez réaliser avec la Location Plus de GMAC.

Cette offre ne dure qu'un temps limité.

* Cette offre ne peut être combinée à aucune autre et n'est disponible que pour les acheteurs au détail. Elle s'applique uniquement aux pick-up CK Chevrolet et GMC et aux fourgonnettes Chevrolet Astro et GMC Safari neuves ou de démonstration en stock (modèles 1990 et des années précédentes). L'offre n'est pas valable sur les modèles 454SS. Certains modèles sont disponibles en quantités limitées. L'offre n'est valable que pour un temps limité à partir du 5 juin 1990. L'acheteur devra payer les taxes applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. Toutes les demandes de financement devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit d'un client ne respecte pas ses normes. Les offres nécessitent une participation du concessionnaire. Tous les détails chez votre concessionnaire GM, qui vous renseignera aussi sur les économies que vous pouvez réaliser avec le programme Location PlusSM. Informez-vous également sur le programme GM pour les diplômés 1990.



En route vers une bonne affaire.





ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition
J.-JACQUES SAMSONVice président et trésorier
CHARLES-A. POULINPrésident et Editeur
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information
DENIS ANGERS

L'ombre de Gorbatchev sur le Texas

L'ombre de Mikhaïl Gorbatchev plane sur le Sommet de Houston, au Texas. Tout comme elle guidait les débats de l'OTAN, à Londres, la semaine dernière, ou ceux de la Communauté économique européenne, à Dublin, la semaine précédente.

Absent de ces grandes rencontres internationales, affaibli au plan intérieur, attaqué sur sa gauche comme sur sa droite, obligé de jouer au contorsionniste politique, le président de l'Union soviétique réussit pourtant à monopoliser l'attention.

M. Gorbatchev crie au secours. Certains Européens, Allemands en tête, cavalent à son aide. Américains, Britanniques et Japonais se montrent réticents, craignant qu'un yen ou un dollar expédié à Moscou disparaisse à tout jamais.

Car comment croire qu'un flux de milliards de dollars puisse corriger les méfaits d'une économie qui doit maintenant rationner la consommation de cigarettes et d'alcool!

L'effritement du communisme a entraîné, en Europe de l'Est, le choix du libre marché. De Bucarest à Varsovie, les gouvernements abandonnent la planification étatique. Certains ont même choisi un traitement de choc.

L'Allemagne orientale fait encore mieux : elle ferme boutique complètement d'ici la fin de l'année. Mais les Soviétiques se détachent mal d'un certain attachement viscéral à leur révolution.

Certains analystes croient que Gorbatchev joue cette année sa dernière carte. Ou bien il réussit à briser le carcan d'un appareil administratif qui le sabote constamment, ou bien il se retire sur une plage de Crimée. Dans le désordre politique actuel, dans un cadre constitutionnel encore mouvant, personne ne peut prédire alors la suite des événements.

Ses plus proches voisins ont alors intérêt à le soutenir, et il ne se prive pas de leur rappeler. Le ministre des Affaires extérieures, M. Edouard Chevardnadze, a insisté auprès de la presse allemande pour éviter que la lettre de son patron aux sept Grands réunis à Houston depuis hier se rangent trop facilement dans le camp américain.

Le gouvernement de Bonn a déjà promis 4 milliards à l'Union soviétique. Il serait prêt à plus que décupler cette somme. En réalité, il achète la paix. L'expérience de la réunification montre que le chancelier Helmut Kohl a suffisamment de flair politique pour que ses alliés lui laissent la responsabilité du rescapage moscovite.

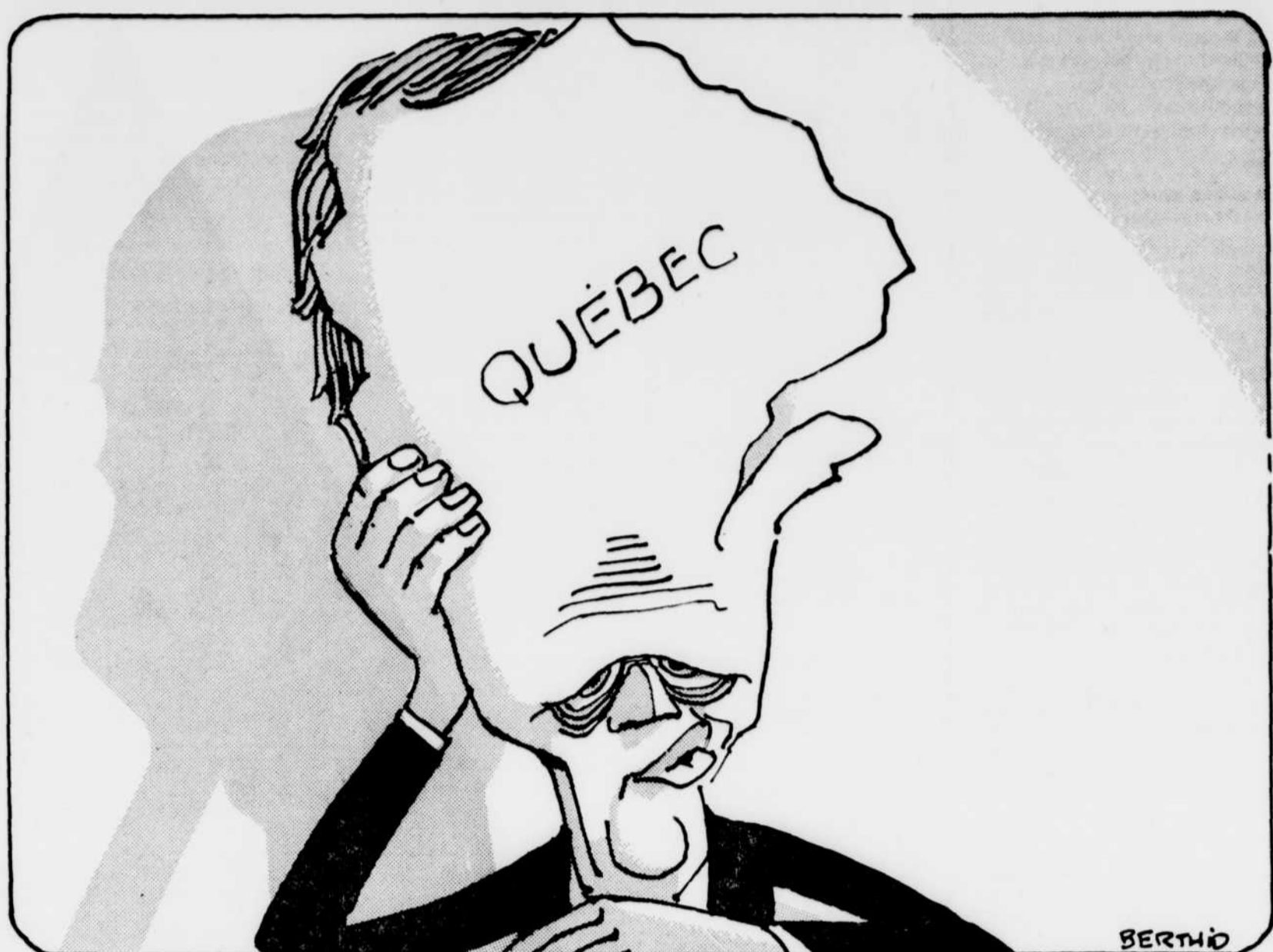
Le président Bush offre une aide technique. La majorité des Européens, hormis les Allemands aux intérêts bien compréhensibles et les Français qui s'accrochent aux basques de leurs voisins pour éviter une répétition de l'histoire, demande plus de temps. Personne ne sait le type d'aide qui serait le plus efficace en ce moment.

Gorbatchev réclame de l'argent sonnante pour lancer ses réformes. Mais le numéro d'équilibriste qu'il doit jouer jour après jour ne garantit pas une utilisation rationnelle de ces milliards.

Peut-être aura-t-il la tentation d'importer des produits de consommation occidentaux pour garnir les étals des magasins et calmer la clientèle urbaine, comme le laisse entendre son message de dimanche aux interlocuteurs de Houston? Cette solution à l'africaine fournit la plus belle assurance d'un désastre à moyen terme.

Les grandes puissances ne peuvent rejeter du revers de la main les appels au secours de Moscou. Mais le gouvernement soviétique doit de son côté amorcer la libéralisation de son économie, ce qui revient à dire qu'il doit provoquer une nouvelle révolution, bouleverser les structures et les habitudes actuelles.

RAYMOND GIROUX



Un « arrêt » dans la mauvaise direction

par

Laurent L'APLANTE
collaborateur
régulier

Je veux bien croire l'administration L'Allier quand elle affirme que le nationalisme québécois n'a rien à voir avec sa décision de faire disparaître le mot « STOP » de tous les panneaux de signalisation de Québec. Je ne suis cependant qu'à demi rassuré : même si la décision repose sur d'autres motifs, elle n'en est pas moins douteuse.

À l'époque où M. Lucien Lessard régnait comme ministre québécois des Transports, il lui vint la lubie de voir derrière chaque STOP un noir complot pour assimiler les francophones. Du coup, décision en forme d'ouragan tropical : « A bas le STOP, vive l'ARRÊT! ».

Depuis ce jour, ce qui n'est ailleurs qu'une convention pour arbitrer les litiges entre automobilistes est devenu pour certains le symbole sacré de la survivance française en Amérique.

On imagine dès lors les tranches de ces gens lorsque le ministre Ryan a flirté récemment avec l'idée de rendre bilingue une partie de la signalisation routière du Québec. « Si l'on me prouve, disait le ministre, que l'unilinguisme de la signalisation met en péril la sécurité des gens, je ferai une étude sérieuse... »

Pendant un temps, ce fut la tension. D'un côté, on tentait de démontrer à M. Ryan, que d'importantes vies anglophones étaient mises en danger à cause d'une signalisation unilingue française.

Dans l'autre camp, on établissait un lien direct et sans doute évident entre cette nouvelle offensive du bilinguisme et le péché originel qu'était le mot « STOP ». C'est de ce mot, en effet, que venait tout le mal : en lui était le poison.

Quand la ville de Québec a annoncé cette semaine, dans le contexte que l'on connaît, qu'elle éliminait graduellement le STOP au profit de l'ARRÊT, il y eut donc des réjouissances dans le camp nationaliste.

D'autre part, avant même que l'autre point de vue ne fasse entendre, l'administration L'Allier contrait habilement les deux objections

prévisibles : non, la décision n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires, puisque les changements se feraient au moment où les panneaux auraient besoin de peinture ; non, la décision n'était pas liée à l'effervescence nationaliste, puisqu'on devait le virage à l'administration précédente.

Le problème, c'est que, habile ou non, nationaliste ou pas, récente ou vétuste, la décision n'est pas la bonne. L'orientation qui s'impose en matière de signalisation n'est, en effet, ni unilingue, ni bilingue : elle est à base de symboles.

En témoignent les aéroports qui accueillent toutes les ethnies en utilisant de plus en plus souvent des pictogrammes merveilleusement polyglottes. Et, que je sache, il n'est pas si fréquent que le touriste anglophone aboutisse dans la toilette des hommes ou que le nationaliste québécois se sente menacé dans son identité profonde parce qu'on l'a dessiné comme tout autre être humain.

On m'a d'ailleurs affirmé que beaucoup d'automobilistes comprennent où est l'aéroport de Québec quand ils voient

un avion sur les panneaux verts...

Parlons plus sérieusement. Dans un conflit entre la culture et la sécurité, il n'est pas facile de trancher. Ce sont là, en effet, deux thèses légitimes et défendables, tout autant que peuvent l'être une société distincte et une charte des droits.

À moins d'être fanatique, on hésite à choisir. Réservons donc nos énergies pour les situations où il est indispensable de s'opposer. Quand il est possible de faire coexister le souci culturel et la délicatesse pour autrui, pourquoi ne pas le faire?

En somme, à une époque où les murs tombent entre capitalistes et socialistes, où l'œcuménisme jette des ponts entre les absolus d'hier, où d'anciens belligérants partagent la même monnaie, ne pourrions-nous pas nous entendre sur de très pacifiques pictogrammes?

Ils nous permettraient de satisfaire non seulement les Américains, mais aussi les Européens et les Asiatiques. Ils confirmeraient aussi que Québec tient plus à accueillir Washington et Paris qu'à contredire Sault Ste. Marie.

Votre Opinion

Kellogg anglais

(Lettre à la compagnie Kellogg Canada Inc. de Rexdale, Ontario, Canada)

Je viens de voir à la télévision la réclame d'une nouvelle marque de céréales que vous venez de mettre sur le marché. Comme toutes celles que vous avez sur le marché, elle porte uniquement un nom anglais. (...)

Chaque fois que votre compagnie met une céréale sur le marché, je suis toujours surpris de voir que vous n'avez trouvé aucun nom français pour nommer ce nouveau produit.

Pourtant, vous pourriez facilement trouver de beaux noms français qui seraient plus agréables à lire et à entendre pour la population canadienne d'expression française.

Cela serait sûrement aussi avantageux financièrement pour votre compagnie car si le nom français était « séduisant » pour les francophones les ventes de cette céréale seraient sûrement plus importantes. (...)

André G. Asselin
Sainte-Foy

Les enfants pêchent

Depuis juin 1989, il n'est dé-

sormais plus possible aux jeunes de 16 ans et moins de profiter du droit d'accès paternel pour s'initier à la pêche au saumon sur les rivières du Québec, à moins de défrayer le coût d'un autre droit d'accès pour chaque enfant, soit un montant qui s'échelonne entre 20 et 50 \$ environ par personne selon l'endroit.

Cette situation revient à dire que les enfants de parents riches ne sont tout simplement pas les bienvenus le long de nos rivières à saumon. (...)

Je ne connais aucune autre activité où il n'y a pas de tarification familiale et où le prix d'entrée soit de 35 ou 45 \$ par enfant et par jour. (...)

La fréquentation des rivières à saumon développe chez les usagers, et particulièrement chez les jeunes, un sentiment d'appartenance et de fierté qui ne peut que se manifester par un respect rigoureux de cette belle richesse qui n'est pas sans faiblesses.

De plus la pratique de cette activité en famille permet des contacts humains et des rapprochements que beaucoup de pères devraient expérimenter. (...)

Tous les gens du milieu reconnaissent que pêcher le saumon relève de l'art et de l'expérience ; or, ce n'est pas en commençant à

l'âge adulte que l'on peut espérer développer de bons pêcheurs, habiles, impliqués et amateurs de la nature. (...)

Il est beaucoup plus facile de laisser nos jeunes dans les arcades et dans les rues et se sauver de nos responsabilités ; mais nous savons très bien ce que cela donne comme résultats : un milieu où les valeurs ne se transmettent plus et sont remplacées par d'autres qui sont souvent fort discutables et qui ont très peu sinon rien de formateur.

Romain Tremblay
Chicoutimi

Hommage à Fish

C'est avec hésitation et appréhension que certains fans de Marillion ont assisté au spectacle qui clôturait la tournée nord-américaine du groupe venu présenter son plus récent album intitulé « Seasons End ».

Les quelque 2 500 personnes réunies à l'agora du Vieux-Port samedi 30 juin ont eu droit à toute une performance musicale du groupe ainsi que de son nouveau chanteur Steve Hogarth.

Les fans du populaire groupe progressif britannique n'étaient cependant pas tous présents. Brillaient par leur absence les inconditionnels de Fish, l'ex-chan-

teur de Marillion. Etant une fidèle admiratrice de Fish mais ayant tout de même assisté au spectacle, c'est donc à vous, inconditionnels absents, que je m'adresse.

Malgré son talent et son énergie débordante sur scène, Steve Hogarth ne nous fera jamais complètement oublier le charismatique Fish.

En fait, on ne peut remplacer Fish par Steve Hogarth ou par quelqu'autre chanteur que ce soit car Fish est tout simplement irremplaçable. On ne peut le comparer à quiconque car il est incomparable. Fish est un chanteur unique et authentique mais c'est avant tout un poète.

Avec Marillion, ce poète savait si bien nous transmettre au travers ses chansons toute cette passion qui l'habitait. C'est pourquoi des classiques tels que « Kayleigh » et « Script for a Jester's tear » ne peuvent et ne doivent être interprétés que par Fish.

Je regrette amèrement le départ de Fish bien que je ne nourrisse aucune rancune à l'égard de Hogarth. Par contre, j'aurais préféré que Marillion change de nom. Ainsi les inconditionnels de Fish auraient été moins tentés de comparer le « vieux » Marillion au « nouveau » car lorsqu'on ose

comparer, on est tout de suite déçu.

Annie Trudel
Beauport

Pour l'indépendance

Suite à l'intensité des événements politiques de juin 1990, le traitement journalistique et particulièrement les éditoriaux s'avèrent décevants. Comment les éditorialistes ont-ils pu omettre systématiquement de prendre une position claire sur l'indépendance alors que fait délier les langues de la population québécoise entière et qu'elle reflète l'actualité québécoise dans les médias internationaux.

Plusieurs hypothèses peuvent se présenter : d'abord les intérêts anglophones des capitaux du SOLEIL et de La Presse (Conrad Black et Power corporation) viennent-ils censurer les propos des journalistes ?

Peut-on en déduire que la liberté de presse au Québec se confine à la défense d'un certain groupe d'intérêt ou serait-ce nos éditorialistes qui préfèrent la sécurité d'emploi à la défense de leur principes et de leur idéologie.

Il est curieux qu'aucun éditorialiste de la presse québécoise n'ait pris position en faveur de l'indépendance alors que le fédéralisme sous toutes ses formes, et

même les plus ambiguës a suscité autant d'intérêt.

Messieurs les éditorialistes expliquez donc pourquoi aucun de vous ne défend une option partagée par une forte proportion de la population ?

Yves Groleau
Beauport

LE SOLEIL a affiché des positions éditoriales très fermes dans le récent débat sur l'avenir constitutionnel du Québec. Nous avons appuyé l'accord de lac Meech, les cinq conditions qu'il contenait représentant un minimum acceptable pour les Québécois pour corriger la situation créée en 1982.

Nous avons successivement mis en garde le premier ministre du Québec de n'accepter aucune modification à l'accord ; nous avons rejeté le rapport Charest et ensuite suggéré, avant même la fin de la conférence des premiers ministres, que le Québec se donne une nouvelle base de négociations en définissant lui-même tous les pouvoirs qu'il entendait conserver et que la population soit appelée à entériner ces positions au cours d'un référendum.

J.-Jacques SAMSON, éditeur adjoint, rédacteur en chef et directeur de l'Éditorial

Bombardier élimine des postes de cadres

VALCOURT (d'après PC) — Une quinzaine d'employés cadres des usines Bombardier, de Valcourt, seront touchés par la restructuration administrative des divisions motoneige et motomarine; les travailleurs

affectés à la production seront toutefois épargnés par ce remaniement.

Bombardier a décidé de réunir l'administration et les services de génie industriel et d'achat des

deux divisions qui fonctionnaient auparavant comme entités distinctes. Les départements de développement, de mise en marché et de vente continueront de fonctionner de façon séparée.

« À la suite d'une analyse, nous nous sommes rendu compte qu'il était possible d'accomplir le même travail, même en réduisant

le nombre d'employés cadres, a expliqué, hier, M. Marc Pelletier, vice-président des ressources humaines de Bombardier, de Valcourt. Pour une entreprise, ce genre de remise en question est normal. Notre structure n'est pas statique. En réunissant certains services, nous comptons obtenir une meilleure synergie et plus

d'efficacité. »
« Plusieurs avenues sont explorées pour intégrer les employés à un nouvel emploi, a ajouté M. Pelletier. »

Selon M. Pelletier, Bombardier

désire ainsi se préparer aux prochaines années qui s'annoncent plus difficiles et ce, même si les marchés de la motoneige et de la motomarine sont en pleine croissance.

Montréal: les fêtes du 350e font de nouvelles victimes

MONTREAL (PC) — La restructuration de la Corporation 1992 n'a pas mis beaucoup de temps à faire d'autres « victimes ».

Le directeur de la programmation des fêtes du 350e anniversaire de Montréal, M. Jean Savard, a quitté ses fonctions il y a plus de trois semaines. Il est réalisateur à la société Radio-Canada et il avait été « prêt » pour trois ans à la Corporation 1992.

Son adjointe, Mme Liza Colas, a été remerciée, elle aussi. Dans son cas, l'embauchage n'était pas encore officiel. Mme Louise Fecteau, porte-parole du directeur général de la corporation, M. Michel Petit, n'a pas donné la raison du départ du réalisateur, mentionnant seulement que « c'est peut-être dû à la nouvelle direction ».

Le nouveau directeur général, M. Petit, a été nommé en juin pour remplacer le vice-président exécutif et directeur général, M. Pierre Parent, dont le départ a surpris tout le monde.

Quelques jours après l'arrivée de M. Petit, le réalisateur Jean Savard quittait ses fonctions à la Corporation 1992.

On sait que le milieu du tourisme affirme qu'il est maintenant trop tard pour vendre la programmation « toujours inconnue » sur les marchés étrangers.

À 17 mois de l'échéance pour le lancement des fêtes, aucun projet n'a été annoncé, aucun commanditaire n'est connu et les fonds publics tardent à venir.

■ Pas de liberté pour le forcené

THETFORD MINES (PC) — Toute remise en liberté a été refusée à Sylvain Arsenault qui, la semaine dernière, a tenu les policiers en haleine durant plus de 36 heures, après s'être barricadé dans son logement de Thetford Mines. Il comparait, hier matin, au palais de justice de Thetford Mines et le juge Rock Lefrançois a plutôt choisi de le confier pour examens au psychiatre Pierre Gagné, de l'hôpital de Sherbrooke. Hier, l'individu de 34 ans a choisi d'être jugé par un juge et un jury. Son enquête préliminaire a été fixée au 14 août.

■ Accident mortel

VALLÉE-JONCTION — Un accident de la route a coûté la vie à un résident de Vallée-Jonction hier après-midi dans cette municipalité. La victime, Pierre Cliche, 21 ans, seule à bord de son véhicule, a heurté un camion de plein fouet. La collision s'est produite lorsque le conducteur du lourd véhicule, circulant en sens inverse, a entrepris de tourner à gauche. L'accident a eu lieu peu avant 16 h.

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
D144	22 000 tonnes métriques de bitume	Sites d'entreposage au Québec

Cloture de la soumission: 20 juillet 1990 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au

Ministère des Approvisionnements et Services

Direction générale des approvisionnements

Bureau des appels d'offres

150, boulevard Saint-Cyrille Est, 7e étage

Québec (Québec) G1R 5K4

Tel.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — EGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjoindre une

commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-traitant d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-traitant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des Approvisionnements,

Jean-Claude Careau, ing.

Québec



APPEL D'OFFRES

ÉPANDAGE DES ABRASIFS ET DES FONDANTS AINSI QUE LE NETTOYAGE DE RUES

La Municipalité de Saint-Émile demande des soumissions pour l'épandage des abrasifs et fondants ainsi que le nettoyage des rues et trottoirs pour les saisons 1990-91, 1991-92, 1992-93.

Les compagnies intéressées devront se procurer le devis technique au bureau municipal à partir du 16 juillet 1990. Un montant non remboursable de 25 \$ est exigé.

Les soumissions devront parvenir au plus tard le 1er août 1990, 15 heures au bureau municipal, 16, du Collège, Saint-Émile, G0A 3N0, et seront ouvertes à cette heure.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Jean Savard
secrétaire-trésorier

<p>Passeport Ste-Foy (angle Duplessis/Charest - sortie Blaise-Pascal) 3330, rue Watt, Sainte-Foy (Québec) G1X 4S6 Tel.: (418) 653-1312</p>	<p>Passeport Seigncuriale 274, rue Fichet Beauport (Québec) G1C 6Y1 Tel.: (418) 666-9633</p>	<p>Passeport Chaleurs 142, Route 132 New Richmond (Québec) G0C 2B0 Tel.: (418) 392-5033</p>	<p>Passeport Saguenay 1330, boul. du Royaume Chicoutimi (Québec) G7H 5B1 Tel.: (418) 549-3320</p>
---	---	--	--

1800\$*

Chez Passeport, le marché des rabais est à la hausse.

Jusqu'à 1800\$* de rabais sur nos Optima de conception allemande.



OPTIMA LS 4 PORTES

Cet été, on parle d'économie chez les concessionnaires Passeport. Des rabais de 1 800 \$ sur les Optima, modèles LS 4 portes et GSI 3 portes, et de 1 200 \$ sur les modèles de base 3 portes. Ou encore, des taux de financement GMAC étalés sur tous les modèles. Enfin, nos économistes prévoient que ce marché se maintiendra jusqu'au 31 août 1990. Prenez-en note!

Nous savons ce que vous voulez.

*Taxe non-incluse. Offre basée sur le PDS F et valable jusqu'à épuisement des inventaires ou jusqu'au 31 août, selon le cas. Tous ces modèles sont couverts par une garantie de 3 ans ou 80 000 km. Transport et préparation inclus. Pour connaître tous les détails, rendez-vous chez votre concessionnaire Passeport ou composez sans frais le 1 800 263-1999.

APPUYÉE PAR LES RESSOURCES INTERNATIONALES DE GENERAL MOTORS

PASSEPORT RIVE-SUD 4585, boul. de la Rive-Sud
St-David, cté Lévis (Québec) G6W 6M6 (418) 835-1888

LES ANNONCES CLASSÉES

LE SOLEIL
647-3311
ça sonne!

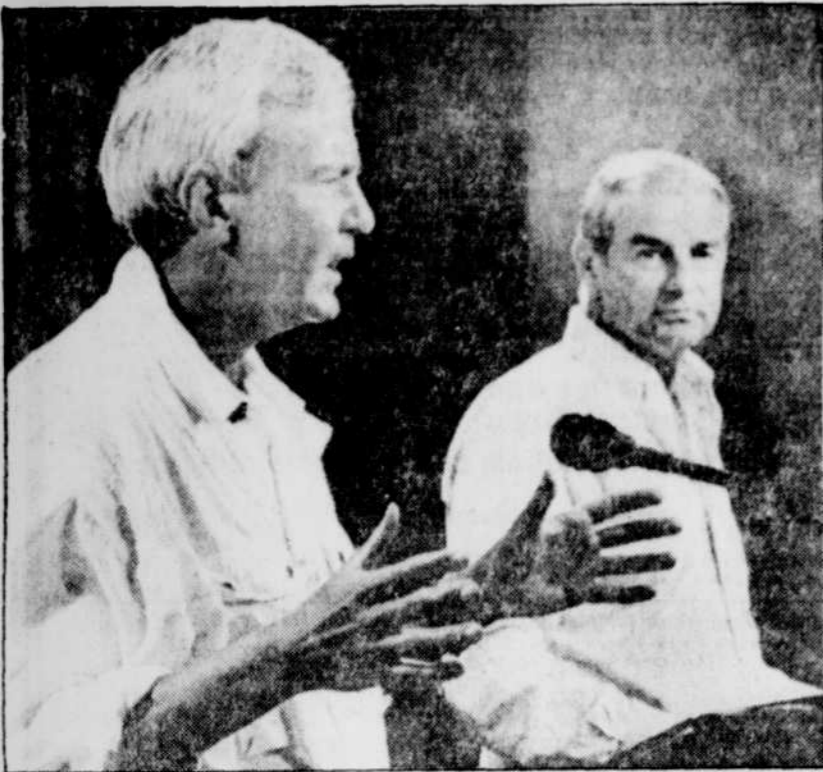
LA VILLE DE Fossambault-sur-le-Lac

SCRUTIN du 19 août 1990
AVIS PUBLIC AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UNE PLACE D'AFFAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble ainsi qu'aux cooccupants d'une place d'affaires qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'une place d'affaires, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale de la municipalité pour l'élection ci-haut mentionnée:

1. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'une place d'affaires dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 22 juin 1990.
2. Être une personne physique, majeure et de citoyenneté canadienne le 22 juin 1990.
3. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 22 juin 1990.
4. La procuration devra être transmise au plus tard le 15 juillet 1990 à l'adresse ci-dessous indiquée.
5. La procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide pour toute élection tant qu'elle n'est pas remplacée.

Bureau du président d'élection
À l'attention de Madame Johanne Bedard
Ville de Fossambault-sur-le-Lac
145, boulevard Gingras, C.P. 38
Fossambault-sur-le-Lac, QC G0A 3M0
Donnée à Fossambault-sur-le-Lac, ce 10 juillet 1990.
Johanne Bedard,
présidente d'élection



MM. Peterson et Getty, qui se sont rencontrés hier à Calgary, ont tous deux souligné le droit des provinces de tenir des discussions bilatérales.

Selon Peterson, le Canada anglais se doit lui aussi de définir son avenir

CALGARY (PC) — Le premier ministre ontarien David Peterson a affirmé, hier, « qu'il incombe au Canada anglais de tenir son propre genre de discussions », au moment où le Québec se prépare à redéfinir son avenir politique, après l'échec de l'accord du lac Meech.

« Nous traversons une période délicate de notre développement constitutionnel », a signalé M. Peterson, après s'être entretenu avec son homologue albertain Don Getty.

Les discussions au Canada anglais, selon lui, ne font que commencer « et je suis sûr qu'elles vont se produire dans plusieurs provinces différentes et de plusieurs façons différentes ».

MM. Peterson et Getty ont tous deux souligné le droit des provinces de tenir des discussions bilatérales sur des questions comme l'économie, les barrières commerciales et l'environnement.

Ils ont nié que leur rencontre puisse constituer un signe précurseur de l'éclatement du pays, après la rupture de l'entente constitutionnelle.

Normal
« Il y a toujours des négociations normales qui se déroulent entre les provinces et le gouvernement fédéral », a fait remarquer pour sa part le premier ministre de l'Alberta.

« Je crois que, d'une certaine manière, vous y voyez plus une apparence sinistre qu'elle ne l'est en réalité. Tout est parfaitement normal. »

Traitant M. Getty de « grand Canadien », M. Peterson a dit « croire en ce pays de façon passionnée ».

M. Peterson n'en a pas moins rappelé que le Québec représentait son partenaire commercial le plus important, avec un commerce de 30 milliards \$ par année. L'Alberta vient en second avec 12 milliards \$.

Pour M. Peterson, le grand responsable de ce qu'il a appelé l'instabilité du pays est le premier ministre Brian Mulroney.

« L'une des réalités de ce pays est que nous avons aujourd'hui un gouvernement fédéral faible, a accusé M. Peterson. Je ne voudrais pas les voir réagir devant la pression, faisant une chose par ici et une chose par là. Il nous faut penser à tout cela avec beaucoup de prudence. »

Rêve compromis

Déjà la semaine dernière, M. Getty déclarait que l'échec de Meech ne laissait pas d'autre choix aux provinces que celui de promouvoir leurs intérêts à Ottawa. Mais le pire est encore à venir, pense-t-il.

« Nous n'avons pas encore compris l'étendue des pertes et je ne peux pas vous dire comment cela va s'arranger. »

Des écologistes ne voient pas l'intérêt d'une entente sur les pluies acides avec les É.-U.

WASHINGTON (PC) — Le Canada n'a rien à gagner d'un accord sur les pluies acides avec les États-Unis et pourrait même tomber dans un guêpier, prévient un groupe écologiste.

À l'issue d'un entretien, dimanche, à la veille du sommet des pays les plus industrialisés, le premier ministre Brian Mulroney et le président George Bush ont annoncé que le Canada et les États-Unis engageront sous peu des négociations pour un accord bilatéral sur les pluies acides.

M. Mulroney a qualifié la décision d'« historique », affirmant qu'elle s'écarte nettement des positions adoptées par le passé en matière de protection de l'environnement. L'administration Reagan avait toujours été hostile à prendre l'engagement de réduire les émissions polluantes.

Sceptiques, les groupes environnementaux se demandent en quoi un tel accord est nécessaire puisque les États-Unis sont à la veille d'adopter une législation sur l'air pur qui répond à la plupart des attentes du Canada. Il reste aux deux Chambres du Sénat américain à se mettre d'accord sur un texte de loi commun.

« Pourquoi se donner cette peine? » s'interroge Mme Adele Hurley, de la Coalition canadienne sur les pluies acides.

« Ce serait une réelle erreur, poursuit-elle, de se retrouver dans la position de devoir donner quelque chose en échange de l'accord, qui ne fera rien de plus que ce que les Américains étaient prêts à faire, de toute façon. »

La Loi sur l'air pur prévoit notamment une réduction de près de 50 % des émissions de dioxyde de soufre d'ici l'an 2000. Pour le Canada, cette réduction de 10 millions de tonnes devrait mettre un terme aux dommages environnementaux causés dans l'est du pays par les pluies acides provenant du Midwest américain.

Pour M. David Gardiner, du groupe Sierra Club de Washington, signer un accord une fois que les États-Unis auront adopté leur nouvelle loi sur la salubrité de l'air « est comme compter un but après la fin de la partie ». « C'est un geste symbolique, rien de plus ».

L'échec de l'accord du lac Meech déconcerte les alliés du Canada

HOUSTON (PC) — Les alliés du Canada sont déconcertés par les divisions politiques causées par l'échec de l'accord du lac Meech, a déclaré hier le ministre canadien des Affaires extérieures Joe Clark.

« Vous devez comprendre que cela déconcerte beaucoup de gens des autres pays de voir qu'un pays ayant toutes nos ressources puisse connaître de telles difficultés », a déclaré M. Clark au Sommet économique des sept pays les plus industrialisés.

Il a précisé que les problèmes constitutionnels canadiens n'ont pas été abordés formellement hier par les leaders. Mais, a-t-il ajouté, le premier ministre Brian Mulroney « a peut-être indiqué à certains chefs de gouvernement qu'il n'a pas rencontré la semaine dernière (à la réunion de l'O-TAN) que le gouvernement a confiance que le Canada va continuer d'être un pays fort et uni ».

M. Clark a ajouté qu'il avait été interrogé à plusieurs reprises la semaine dernière à Londres lors de la réunion de l'O-TAN sur l'avenir politique du Canada.

Selon Ottawa, les voyages des fonctionnaires coûtent plutôt moins cher qu'avant

OTTAWA (PC) — Non seulement les dépenses de voyage des fonctionnaires fédéraux n'ont-elles pas augmenté de 16 % en 1989-90, comme l'a prétendu le député néo-démocrate Jim Fulton la semaine dernière, mais elles ont baissé de 2,9 % par rapport à 1988-89.

« Ce serait une réelle erreur, poursuit-elle, de se retrouver dans la position de devoir donner quelque chose en échange de l'accord, qui ne fera rien de plus que ce que les Américains étaient prêts à faire, de toute façon. »

C'est ainsi que les chiffres de 1989-90 s'appliquent à 26 villes, tandis que ceux de 1987-88 ne s'appliquent qu'à 19 villes, ont-ils dit.

Les statistiques rendues publiques par M. Fulton sont donc « alarmistes et trompeuses », selon MM. de Cotret et Dick.

MM. de Cotret et Dick ont rappelé que M. Fulton a été prévenu.

Au début des années cinquante

Quarante anciens nazis accueillis au Canada

OTTAWA (AFP) — Au début des années cinquante, le gouvernement américain a fait entrer clandestinement au Canada près d'une quarantaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs anciens nazis, afin de les récompenser de leurs actions comme agents de renseignements, indique une étude publiée hier à Ottawa.

Ce rapport établi par une historienne d'Ottawa, Mme Alto Rodal, à la demande de la commission royale d'enquête concernant la

présence au Canada d'individus soupçonnés d'être des criminels nazis, révèle qu'au moins 39 personnes sont entrées au Canada à cette époque munies de faux papiers fournis par les autorités américaines.

Ces personnes, précise le rapport, étaient parrainées par l'organisme américain « US Army research and resettlement branch » qui a joué un rôle clé dans la relocalisation des anciens agents de renseignements au nombre desquels figuraient d'anciens nazis, précise le rapport.

Ce rapport avait été rendu public en 1987 sous une forme censurée. Des journalistes, se prévalant de la loi sur l'accès à l'information, en ont obtenu la publication intégrale.

Selon la commission royale d'enquête, une vingtaine de personnes vivant au Canada peuvent être suspectées d'avoir été d'anciens nazis. Trois canadiens originaires d'Europe ont été inculpés depuis que le gouvernement canadien a inclus dans le code les notions de « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité ».

La Colombie-Britannique devra déboursier jusqu'à 50 millions \$ pour le nettoyage d'Expo 86

VANCOUVER (PC) — Le nettoyage du site d'Expo 86, à Vancouver, coûtera au Trésor public entre 25 et 50 millions \$, a annoncé hier le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, John Reynolds.

Le ministre a aussi annoncé la mise sur pied d'un vaste programme de nettoyage d'un des sites les plus pollués des berges du centre-ville — un parc de quatre hectares situé au nord-est — contaminé par du goudron de houille enfoui sous le sol. Le goudron de houille sert

notamment au revêtement des toitures.

Le parc sera recouvert d'une chape de polyéthylène et bordé de murs souterrains, qui préviendront les fuites. Il en coûtera environ 5 millions \$ pour nettoyer ce site, occupé jadis par des fondries, des raffineries, des papete-

ries et des immenses citernes d'huile.

Le site, acquis par le promoteur Concord Pacific au coût de 320 millions \$ en avril 1988, sera aussi délesté de 100 000 tonnes de déchets « légèrement » contaminés, au coût de 5 millions \$ additionnels. Ces déchets seront utilisés sur d'autres sites de construction industrielle.

L'étape la plus coûteuse du nettoyage — l'enlèvement de 100 000 tonnes de déchets dangereux en-

fouis sous le site — fait l'objet d'un appel d'offres. Huit entreprises ont présenté des soumissions variant entre 15 et 40 millions \$. Le nettoyage ne devrait pas commencer avant 1991, à la suite d'études sur le traitement de ces déchets dangereux.

Pendant ce temps, le promoteur immobilier Concord Pacific a pu débiter les travaux de construction, après deux ans d'attente, sur le site maintenant appelé « Pacific Place ».

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE RICHARD
Gaetan Richard, md FRCS(C)
1045, chemin Ste-Foy, QUÉBEC, Face Hôpital St-Sacrement
683-4450

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
CRTC
DÉCISIONS
Decision 90-0627. **Prince Video Inc.**, Princeville (Québec). APPROUVE - Transfert du contrôle effectif de Prince Video Inc. à la Videotron Ltée. Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I, aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.
Canada

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SOUSSIONS PUBLIQUES
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE AMBULANCE 1990
La Ville de l'Ancienne-Lorette demande des soumissions pour l'achat et l'installation d'une ambulance pour son Service de la protection publique. Les documents de soumission sont disponibles au bureau du greffier de la ville de l'Ancienne-Lorette situé au 1575, rue Turmel à l'Ancienne-Lorette. Pour être acceptée, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre de la ville de l'Ancienne-Lorette pour un montant égal à 10% du prix total de la soumission ou d'un cautionnement de soumission équivalant à 10% du montant total de la soumission. Toute soumission doit être présentée sous enveloppe cachetée adressée au greffier et porter la mention "SOUSSION - POUR UNE AMBULANCE". Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, cette soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver physiquement au bureau du greffier avant le lundi 23 juillet 1990 à 14 heures. Les soumissions seront ouvertes publiquement dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de l'Ancienne-Lorette, à l'adresse précitée, le même jour et à la même heure. La ville de l'Ancienne-Lorette ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Le greffier et conseiller juridique
Serge Morin
avocat
L'ANCIENNE-LORETTE, ce 4 juillet 1990.

CONCOURS À GAGNER 10 000 \$ DERNIÈRE CHANCE
Tous les détails le DIMANCHE 15 juillet

En collaboration: **LE SOLEIL**, **LE GRAND LIMOULOU**, **Commanditaires du prix**: **Canadière**, **PRODUITS NATURELS SANTE BEAUTE**, **COLLEGE DE LIMOULOU**